92-X-510
#3 c.2

tistics Statistique
nada Canada

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
NOV 25 1982
LIBRARY
BIBLIOTHEQUE

Geography Staff

Groupe de la géographie

$500

Working Paper

Processing Municipal Updates at Statistics Canada

(Geography Series)

Document de travail

Traitement de la mise à jour des renseignements sur les municipalités à Statistique Canada

(Série de la géographie)

ASAS c. 3
3564133

~~92-x-504~~
~~12-x-501~~

Statistics Canada

Geography Division

Spatial Delineation and Analysis Section

~~92-x-504~~
~~12-x-501~~

Statistique Canada

Division de la géographie

Section de la délimitation et de l'analyse géographique

$500

Working Paper

Processing Municipal Updates at Statistics Canada

(Geography Series)

No. 3 - GEO 82

Document de travail

Traitement de la mise à jour des renseignements sur les municipalités à Statistique Canada

(Série de la géographie)

N^{o} 3 - GEO 82

By

Spatial Delineation and Analysis Section

par

Section de la délimitation et de l'analyse géographique

Published under the authority of the Minister of Supply and Services Canada

Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada

Minister of Supply and Services Canada 1982

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1982

November 1982
8-3400-502

ISBN 0-660-518-89-9

Novembre 1982
8-3400-502

ISBN 0-660-518-89-9

TABLE OF CONTENTS

	Page
Introduction	5
Location and purpose of the conference	5
List of participants	6
I. Opening Remarks by Mr. D.R. Bradley, Manager, Geography Staff	7
Overview of the functions of the Geography Staff	
A - Geographic concepts delineation and analysis	7
1. Delineation	
2. Analysis	
B - Collection Maps	11
C - CGMF: The Census geographic master file	12
1. Standard geographic areas	
2. Enumeration area reference lists	
D - Geocoding	14
1. Block-face centroids	
2. Products	
3. Street indexes	
4. Postal codes link to AMF	
II. The Municipal Structure in Canada:	17
Problems it creates for users of statistics by F. Ricour-Singh	
III. Processing the Municipal information for the 1986 Census	18
- presentation of the project by R. Parenteau	
IV. Question Period	30
V. Provincial Participation	36

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	5
Lieu et objet de la conférence	5
Liste des participants	6
I. Déclaration d'ouverture de M. D.R. Bradley, chef, Groupe de la géographie	7
Aperçu général des attributions du Groupe de la géographie	
A - Délimitation et analyse des concepts géographiques	7
1. Délimitation	
2. Analyse	
B - Cartes destinées à la collecte	11
C - FGPR: Fichier géographique principal du recensement	12
1. Secteurs normalisées	
2. Listes de référence des secteurs de dénombrement	
D - Géocodage	14
1. Centroïdes et côtés d'îlots	
2. Produits	
3. Répertoires des rues	
4. Couplage du code postal au FPR	
II. La structure municipale au Canada:	17
Les problèmes qu'elle cause aux utilisateurs de données par F. Ricour-Singh	
III. Le traitement de l'information municipale au recensement de 1986	18
- Présentation du projet par R. Parenteau	
IV. Période de questions	30
V. Participation provinciale	36

TABLE OF CONTENTS - Concluded

	Page
VI. Other Federal Department Involvement	54
- Indian and Northern Affairs Canada	
- Energy, Mines and Resources Canada	
VII. Concluding Statements by the Census Manager - Dr. E.T.Pryor	58

FIGURE

I. Census Geostatistical Areas	10
II. Participants at the workshop	29

TEXT TABLE

I. Geography Staff	8
II. Editing of Census subdivisions limits	27

APPENDICES

I. Letter to the participants	61
II. Accuracy in municipal boundaries	63
III. Verification and updating	65

TABLE DES MATIÈRES - fin

	Page
VI. Participation d'autres ministères fédéraux	54
- Affaires indiennes et du Nord Canada	
- Énergie, Mines et Ressources Canada	
VII. Déclaration finale du gérant du secteur du recensement, Dr. E.T. Pryor	58

FIGURE

I. Unités géostatistiques du recensement	10
II. Participants à l'atelier	29

TABLEAU EXPLICATIF

I. Groupe de la géographie	8
II. Vérification des limites de subdivisions de recensement	27

APPENDICES

I. Lettre aux participants	61
II. Exactitude des limites municipales	63
III. Vérification et mise à jour	65

INTRODUCTION

A workshop on the processing of municipal information was held in Ottawa on September 22 1981. The object of the workshop was to expand Statistics Canada's system of the municipal geographic and cartographic information to the provinces and the territories.

Twelve (12) delegates from the provinces and the territories were present at the conference. These delegates from various provincial departments gathered for the day with the members of the Geography Staff[1] of Statistics Canada in the main conference room at the R.H.Coats Building, where simultaneous translation was provided. Also attending were representatives of the federal Departments of Indian and Northern Affairs Canada and Energy, Mines and Resources Canada. (see List of participants).

The delegates were welcomed by the chairman of the workshop and introduced themselves. After his opening remarks the chairman elaborated on some aspects of the work of the Geography Staff. Mrs Françoise Singh, Chief of the Spatial Delineation and Analysis section, then spoke on the pitfalls of the municipal structure in Canada. Mr. R. Parenteau, officer of the Geography Staff, presented the project itself to the participants and a discussion followed on the mechanics for municipal boundary changes, map sources and scales, and laws and regulations governing changes in boundaries from the different provinces and territories.

This document has been prepared from a transcript of the workshop.

1 Now Geography Division.

INTRODUCTION

L'atelier sur le traitement de l'information municipale a eu lieu à Ottawa le 22 septembre 1981. L'objet de cet atelier, organisé par Statistique Canada, était d'associer les provinces et les territoires au système d'information géographique et cartographique sur les municipalités.

Douze (12) représentants des provinces et des territoires ont assisté à la conférence. Ces représentants de différents ministères provinciaux et les membres du Groupe de la géographie[1] de Statistique Canada se sont réunis toute la journée dans la grande salle de conférence de l'immeuble R.H. Coats où ils ont bénéficié des services d'interprètes. Des représentants des ministères des Affaires indiennes et du Nord Canada et de l'Énergie, Mines et Ressources Canada étaient également présents (voir la liste des participants).

Le président a souhaité la bienvenue aux représentants qui se sont ensuite présentés à tour de rôle. Après sa déclaration d'ouverture, le président est entré dans les détails de certains aspects du travail du Groupe de la géographie. Le chef de la Section de la délimitation géographique et de l'analyse, Mme Françoise Singh, a ensuite parlé des difficultés que pose la répartition des municipalités au Canada. Puis, M. R. Parenteau, agent du Groupe de la géographie, a présenté le projet aux participants. La discussion qui a suivi a porté sur l'aspect pratique de la modification des limites des municipalités, les sources et les échelles utilisées pour la production des cartes, les lois et règlements régissant les modifications de limites dans les provinces et territoires.

Ce document a été préparé d'après le manuscrit de l'atelier.

1 Maintenant Division de la géographie.

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Newfoundland Terre-Neuve	Mr. Donald Hurd Provincial Planning Office Department of Municipal Affairs and Housing
Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard	Mr. Ronald MacNeill Department of Community Affairs
Nova Scotia Nouvelle-Écosse	Ms. P. Jardine Department of Municipal Affairs
New Brunswick Nouveau-Brunswick	Mr. Gerald Hawkins Director of Municipal Services Department of Municipal Affairs
Québec	M. Fernand Martel Chef de la division des limites territoriales Ministère de l'Énergie et Ressources du Québec
	Jean Langevin Service des statistiques sociales Bureau de la statistique du Québec
Ontario	Mr. Stanley Parsons Senior Technician Ministry of Housing
Manitoba	Ms. Jane Inouye Municipal Budget and Finance Branch Department of Municipal Affairs
Saskatchewan	Mr. John Wolfenberg Community Planning Branch Department of Urban Affairs
Alberta	Mr. R.W. Fleming Municipal Inspection and Advisory Services Branch Department of Municipal Affairs
	Mr. Gord Riddell Department of Municipal Affairs
British Columbia Colombie-Britannique	Mr. Don McCrae Central Statistics Bureau Ministry of Industry and Small Business Development
Yukon	Mr. L.D. Imrie Chief, Municipal Services Department of Municipal and Community Affairs
Northwest Territories Territoires du Nord-Ouest	Mr. Don Halpenny Bureau of Statistics

Other Federal Participants

Autres participants fédéraux

Indian and Northern Affairs Canada Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada	M. Walter Zayachkowski
Energy, Mines and Resources Canada Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources Canada	M.B. Berghout Mrs. C. Proctor

I. OPENING REMARKS BY MR. D.R. BRADLEY, MANAGER, GEOGRAPHY STAFF

The Geography Staff of the Social Statistics Field in Statistics Canada is the sponsor of this workshop today and we look forward to a good exchange of information amongst the representatives from the different provinces and ourselves. The workshop has been set up to initiate a new or expanded system of information on municipalities between the provinces and the territories and Statistics Canada.

You probably appreciate more than anybody else the importance of good up-to-date information on municipalities as far as censuses are concerned. We would like to thank those of you who have been involved in this supply of information in the past, and especially, just prior to the 1981 Census. The information we have obtained from the provincial municipal affairs departments and the territorial authorities has certainly been good but we think that, with the importance of this type of information, that we could improve it and hopefully do even a better job for the next census.

OVERVIEW OF THE FUNCTIONS OF THE GEOGRAPHY STAFF

I would like to give you an idea of just what actually goes on in the Geography Staff here at Statistics Canada. While this workshop is particularly aimed at the exchange of municipal information from your offices to ours, there is a broader aspect to Geography here at the Bureau.

The Geography Staff is primarily concerned with the geographical structure as it relates to census purposes (Text Table I).

A. Geographic concepts delineation and analysis

When we talk about our concepts, we're thinking here of the urban/rural concept or the census metropolitan area, and so on. Census tract is another concept developed at Statistics Canada which is used to a great extent. The development of these concepts is under the leadership of Mrs. Françoise Singh.

I. DÉCLARATION D'OUVERTURE DE M. D.R. BRADLEY, CHEF, GROUPE DE LA GÉOGRAPHIE

Le Groupe de la géographie du Secteur de la statistique sociale de Statistique Canada est responsable de l'organisation de l'atelier qui se tient aujourd'hui et qui, nous espérons, sera l'occasion d'échanges fructueux entre les représentants des différentes provinces et nous-mêmes. L'objet de l'atelier est d'inaugurer un nouveau système d'information municipale ou d'étendre le système de communication entre les provinces, les territoires et Statistique Canada.

Vous connaissez probablement mieux que quiconque l'importance de bonnes données à jour sur les municipalités, du moins en ce qui concerne les recensements. Nous aimerions remercier ceux d'entre vous qui avez fourni des données dans le passé et plus particulièrement juste avant le recensement de 1981. Les renseignements que nous avons obtenus des ministères des Affaires municipales provinciaux et des administrations territoriales étaient assurément fiables, mais nous croyons que, vu leur importance, il serait possible d'en améliorer la qualité et peut-être de viser de meilleurs résultats au prochain recensement.

APERÇU GÉNÉRAL DES ATTRIBUTIONS DU GROUPE DE LA GÉOGRAPHIE

J'aimerais vous donner un aperçu du travail du Groupe de la géographie ici à Statistique Canada. Bien que l'atelier consiste essentiellement en un échange de renseignements entre vos services et les nôtres concernant les municipalités, la géographie revêt au Bureau un sens plus large.

Le Groupe de la géographie s'intéresse surtout à la structure géographique aux fins du recensement (voir tableau explicatif I).

A. Définition et analyse des concepts géographiques

Par concepts géographiques, nous entendons ici les concepts urbain et rural ou de région métropolitaine de recensement et autres. Le secteur de recensement est un autre concept défini par Statistique Canada et qui est très répandu. La définition des concepts se fait sous la direction de Mme Françoise Singh.

TEXT TABLE I

Geography Staff
Social Statistics Field
Statistics Canada

1. Geographic Concepts Delineation and Analysis

2. Census Mapping for Collection

3. Census Geographic Master File

4. Geocoding

5. Geography Products

TABLEAU EXPLICATIF I

Groupe de la géographie
Secteur de la statistique sociale
Statistique Canada

1. Concepts, délimitation et analyse géographique

2. Les cartes de recensement pour la collecte

3. Fichier géographique principal du recensement

4. Géocodage

5. Les produits géographiques

Census agglomeration is another example, as is the new concept of census consolidated subdivisions. Once we have these concepts developed, it is necessary to put down on a map the actual delineation of certain areas. Delineation of areas such as municipalities, counties, regional municipalities, regional districts, etc., is relatively easy for us to do at Statistics Canada because you provide us with that information.

1. The actual delineation of a census metropolitan area, as an example, is based on the main labour markets in large urban areas of 100,000 population or over. The component municipalities around that urbanized area are included or excluded depending upon the criteria that we have set up. Census tracts are small homogeneous areas within the large urban areas, in this case areas of 50,000 population or over. The reason why we delineate census tracts or census metropolitan areas, or whatever geographic area it may be, is that we want to be able to provide census data for a specific geographic area. If we were not concerned with geographic areas the census would come out with a population of 24.5 million people, and that would be it. There is nothing wrong with that statistic, but usually people also want to know what that breakdown is, whether it's at the provincial, the subprovincial level or whether it even goes down to the very small areas such as the census tract or even an enumeration area.

2. Analysis - We do a fair bit of analysis of geographic data here at Statistics Canada. For example, after the 1971 Census, Mrs. Singh was the author of the census analytical study entitled "Poles of Attraction and Zones of Influence". Mr. Parenteau, the prime organizer of this session today, came up with an interesting study after the 1976 Census when, for the first time since we started to collect urban and rural data, the rural proportion of the population of Canada actually increased. We had experienced a steady decline in proportionate terms from census to census, but in 1976 that trend was reversed, and that study probably got as much press as any of our studies have over the last few years because it was something that was different.

L'agglomération de recensement ainsi que le nouveau concept de la subdivision de recensement unifiée en sont d'autres exemples. Une fois les concepts bien établis, il est nécessaire de tracer les limites de certaines régions sur une carte. La délimitation de territoires tels que les municipalités, les comtés, les municipalités régionales, les districts régionaux, etc., est relativement facile pour Statistique Canada parce que vous nous fournissez les renseignements requis.

1. Délimitation - La délimitation d'une région métropolitaine de recensement, par exemple, se fait en fonction du principal marché du travail d'une grande région urbaine comptant 100,000 habitants et plus. Les municipalités composantes qui entourent ce noyau urbanisé sont incluses ou exclues suivant d'autres critères que nous avons établis. Les secteurs de recensement sont de petites unités géostatistiques homogènes établies dans les grandes régions urbaines, en l'occurrence, des villes dont la population est de 50,000 habitants et plus. Nous délimitons des secteurs de recensement, des régions métropolitaines de recensement ou toute autre région géographique, pour être en mesure de produire des données de recensement sur des régions géographiques précises. Si nous ne nous intéressions pas aux différentes régions géographiques, les résultats du recensement ne nous révéleraient pas grand-chose à part le fait que le Canada compte vingt-quatre millions et demi d'habitants. Il est évident que les gens veulent connaître le chiffre de population du Canada, mais ils désirent également obtenir des données sur la population selon différentes répartitions géographiques, que ce soit au niveau provincial ou infraprovincial, ou encore à celui de très petites régions, par exemple, des secteurs de recensement ou même des secteurs de dénombrement.

2. Analyse - Statistique Canada accomplit une quantité assez importante de travaux d'analyse géographique. Par exemple, Mme Singh a effectué une étude analytique du recensement de 1971 dont les résultats sont publiés dans le bulletin Pôles et zones d'attraction. Le principal organisateur de la séance d'aujourd'hui, M. Parenteau, a produit une étude intéressante portant sur les résultats du recensement de 1976 où, pour la première fois depuis que nous recueillons des données sur les régions rurales et urbaines, la proportion de la population rurale au Canada a effectivement augmenté. Nous avions observé une baisse constante, en terme de proportion, d'un recensement à un autre, mais, en 1976, cette tendance s'est inversée, et son étude a probablement reçu autant de publicité que n'importe quelle autre de nos études au cours des quelques dernières années parce

FIGURE I
CENSUS GEOSTATISTICAL AREAS

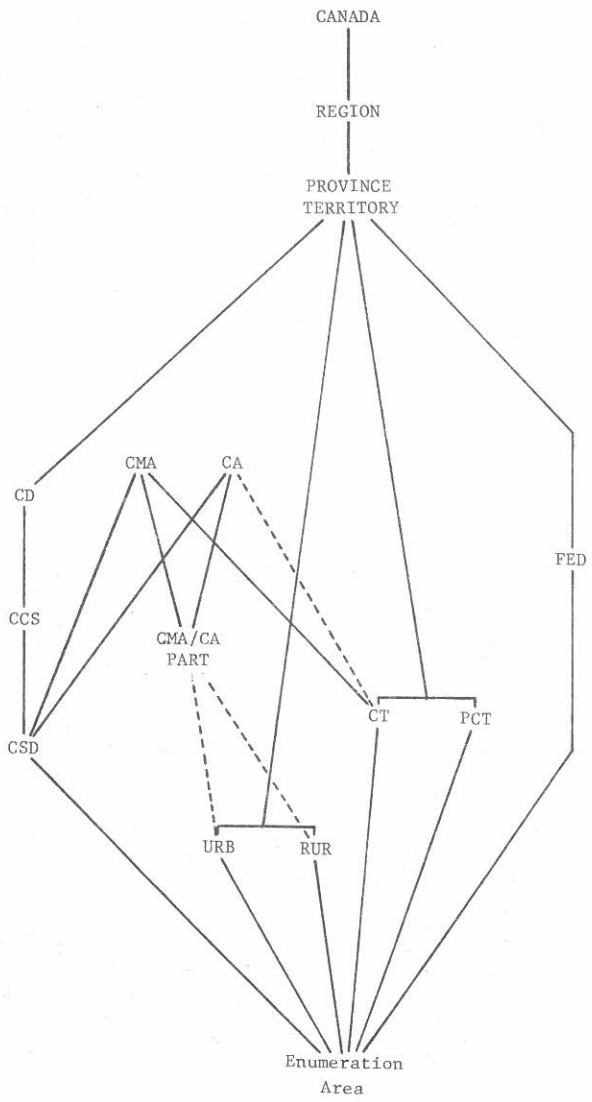

ABBREVIATIONS

CD Census division
CCS Census consolidated subdivision
CSD Census subdivision
CMA Census metropolitan area
CA Census agglomeration
URB Urban area
RUR Rural area
CT Census tract
PCT Provincial census tract
FED Federal electoral district

Hierarchical link

_____ complete

---------- partial

FIGURE I
UNITÉS GÉOSTATISTIQUES DU RECENSEMENT

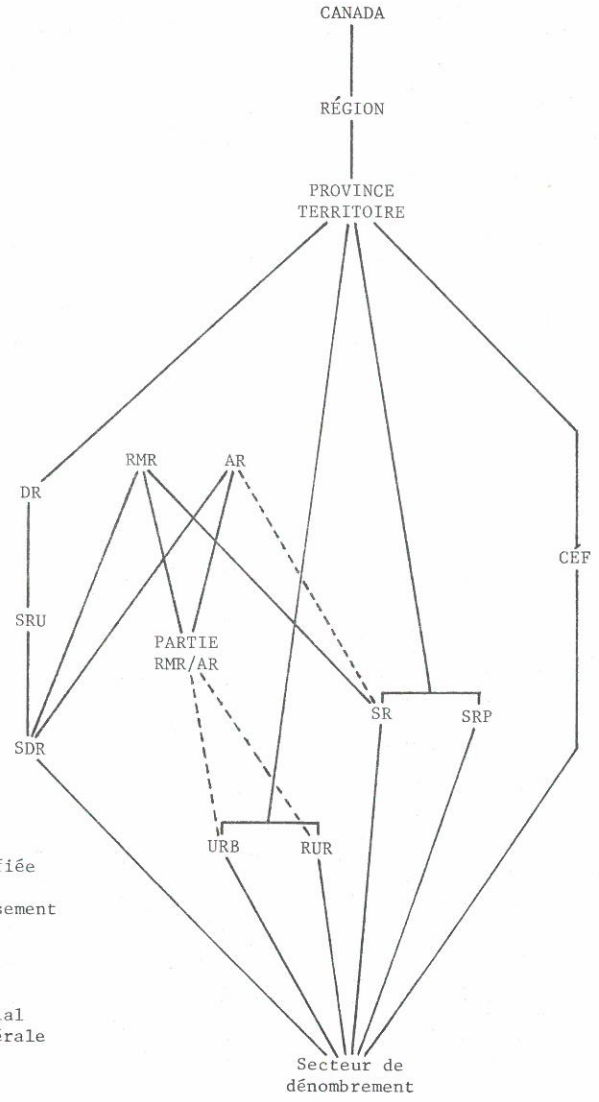

ABRÉVIATIONS

DR Division de recensement
SRU Subdivision de recensement unifiée
SDR Subdivision de recensement
RMR Région métropolitaine de recensement
AR Agglomération de recensement
URB Région urbaine
RUR Région rurale
SR Secteur de recensement
SRP Secteur de recensement provincial
CEF Circonscription électorale fédérale

Lien hiérarchique

_____ complet

---------- partiel

Other types of analytical works are determining the criteria for delineating these geographic areas. Grafton Ross is the author of the revision of concepts and criteria for census agglommerations in 1981. The 1981 Census Tract Manual - what went into that programme - is the work of Rick Mitchell. Mr. Raymond Dubuisson is working on a comparative study of census metropolitan areas in other countries.

qu'il s'agissait là d'un élément nouveau. D'autres travaux d'analyse portent sur l'établissement proprement dit des critères d'une région géographique. M. Grafton Ross est l'auteur d'un document portant sur la révision des concepts et des critères s'appliquant aux agglomérations de recensement en 1981. Le manuel des secteurs de recensement utilisé dans le cadre du programme est l'oeuvre de M. Rick Mitchell. M. Raymond Dubuisson procède actuellement à une analyse comparée des régions métropolitaines de recensement dans d'autres pays.

B. Collection maps

While we delineate and define concepts, the census operation is a huge task as far as collecting the information. We've got to get the information for the areas that we have delineated. We have to be able to see that that gets onto a map. Maps are important and it takes an army of some 35,000 enumerators, or Census Representatives, who at census time go into the field and drop off the eight and a half million questionnaires. They go back and pick them up,or the respondent mails them in, but in order to do that in an orderly fashion, a Census Representative must have a map and he or she must know exactly the area in which he/she is to drop off those questionnaires and to go back and pick them up - these are the enumeration areas.

In 1981 we will probably end up with about 41,500 enumeration areas. There are literally 41,500 EA maps that actually are floating around in the field collection operation as of census time. There are other maps for the census enumerators' supervisors, called census commissioners. They have to have a map to know where their enumerators are. The whole field is organized according to federal electoral districts. There are 282 federal electoral districts, broken down by census commissioner districts and further broken down by enumeration areas. We do have a mapping operation here in the Geography Staff and that operation is under the managership of Gaby Séguin.

All these maps drawn for the enumerators are eventually made available for dissemination purposes. If you wanted to know how many EAs there were in the east end of Cornwall, Ontario or Joliette, Quebec or wherever it might be, we have a map library here which would be able to provide that information to you - show you exactly the area

B. Cartes destinées à la collecte

Nous définissons des concepts et délimitons des régions, mais il reste le recensement proprement dit qui est une tâche monumentale en ce qui concerne la collecte des données. Il faut recueillir des données pour les régions délimitées. Nous devons faire en sorte que ces renseignements soient transposés sur une carte. Les cartes sont importantes; c'est une armée d'environ 35,000 recenseurs qui, au moment du recensement, se rend sur le terrain pour livrer huit millions et demi de questionnaires. Selon les secteurs de dénombrement, les recenseurs doivent retourner chercher les questionnaires ou les recensés doivent les renvoyer par la poste, mais pour assurer le déroulement méthodique de cette opération, les recenseurs doivent avoir une carte et savoir exactement dans quelle région ils doivent livrer les questionnaires, puis passer les reprendre; ils doivent connaître leur secteur de dénombrement.

En 1981, on se retrouvera probablement avec environ 41,500 secteurs de dénombrement. Il y a à proprement parler 41,500 cartes de SD qui circulent sur le terrain dans le cadre de la collecte au moment du recensement. Les commissaires au recensement, qui sont les surveillants des recenseurs, ont également des cartes. Ils en ont besoin pour savoir où se trouvent leurs recenseurs. L'ensemble du pays est réparti en circonscriptions électorales fédérales; il y a 282 CÉF réparties en districts de commissaire au recensement qui sont à leur tour divisés en secteurs de dénombrement. Le Groupe de la géographie offre un service de cartographie dirigé par Gaby Séguin.

Toutes les cartes dressées à l'intention des recenseurs sont ensuite publiées. Si un utilisateur désire connaître le nombre de SD qu'il y avait dans le secteur Est de Cornwall en Ontario ou de Joliette au Québec, ou de tout autre secteur, nous avons ici une cartothèque où il pourrait obtenir ce renseignement, soit le secteur exact attribué à un recenseur particulier.

that was covered by a particular enumerator. For the larger geographic areas - CMAs, CTs, CSDs, etc. - we publish reference maps in printed form. Everyone can appreciate that, if you have a bulletin with a great array of statistical data from the census, you would want to know what geographic area that information referred to. The series of reference maps for CMAs and for CTs will be available in June, 1982. For municipalities, a series of approximately 35 census division and subdivision reference maps is being produced, in large part by computer assisted means.

Nous avons un certain nombre de cartes de référence illustrant, par exemple, des régions métropolitaines de recensement ou des secteurs de recensement. Il est évident que si vous avez un bulletin qui renferme une multitude de données statistiques sur le recensement, vous voudrez savoir à quelle région géographique ces renseignements se rapportent. Une série de cartes de référence donnant les RMR et les secteurs de recensement seront disponibles en juin 1982. Pour ce qui est des municipalités, une série d'environ 35 cartes de référence des divisions et subdivisions de recensement est produite en grande partie par ordinateur.

C. CGMF: The Census Geographic Master File

We have over 41,000 enumeration areas and each one of those enumeration areas has a large number of geographic codes attached to it. Once the census data base becomes available, you can actually access the data base and retrieve whatever information you want from the census according to a specific geographic area. The enumeration areas aggregate to municipalities, to census metropolitan areas, to provinces, etc. A series of coded information is found in the census geographic master file which will allow us to do that for all standard geographic areas in the country.

C. Fichier géographique principal du recensement (FGPR)

Il existe plus de 41,000 secteurs de dénombrement et à chacun de ces secteurs correspond un grand nombre de codes géographiques. À partir du moment où la base de données du recensement est disponible, vous pouvez effectivement y avoir accès pour extraire les renseignements qui vous intéressent concernant une région géographique précise. La répartition en secteurs de dénombrement se fait au niveau des municipalités, des régions métropolitaines de recensement, des provinces, etc. Le fichier géographique principal du recensement renferme une série de données codées qui nous permettent de procéder à cette répartition pour tous les secteurs normalisés du pays.

1. The standard geographic areas are those that I have been talking about- the municipality, the county, the census tract, and so on. The Census Geographic Master File comprises a series of subfiles. One of these, the boundary file,is used primarily for editing purposes, to make sure that an EA that is supposed to be inside a municipality is in effect inside the right municipality. We've gone a little further with our encoded boundaries in the 1981 Census, using them as the basis for a series of reference and thematic maps. Also in the geographic master file is a name file for every geographic area that the EA belongs to, for example, it might belong to Census Tract 023 of the city of Prince George in the province of British Columbia. The task manager of CGMF is Marcel Renaud.

1. Par secteurs normalisés, on entend les municipalités, les comtés, les secteurs de recensement, etc., dont j'ai parlé. Le fichier géographique principal du recensement regroupe trois sous-fichiers dont un porte sur les limites géographiques et sert essentiellement à des fins de contrôle pour s'assurer qu'un SD qui est censé être dans une municipalité s'y trouve effectivement. On s'est servi davantage des limites établies pour le recensement de 1981. Les cartes de référence sont en fait dressées à partir de ces limites. Aussi un nom de lieu géographique est lié dans le dossier pour chaque secteur de dénombrement dans le fichier géographique principal, par exemple, il peut appartenir au secteur de recensement 023 de la ville de Prince George en Colombie-Britannique. M. Marcel Renaud est le chargé de tâche de ce projet.

The geographic master file is also the source document for some other excellent products; for instance you may have seen the thematic map prototype bulletin for 1976. We thought that we

Le fichier est aussi un document de référence pour d'autres excellents produits; par exemple, vous avez peut-être vu le prototype du bulletin de cartes thématiques pour le recensement de 1976. Nous

could provide census information in a manner more exciting than rows and columns of numbers. This study in 1976 took the census metropolitan area of Ottawa-Hull broken down by census tracts, providing maps of census data and, by using different methods of shading, it was able to provide a nice way of presenting data. This prototype was the basis for the 1981 Metropolitan Atlas series. The plan is to have a Metropolitan Atlas for 12 large CMAs in Canada. Some of the 30 to 35 themes will be, population density, population change from one census to another, the proportion of population over 65 years of age, median incomes, number of children per household - or almost an endless number of themes that could be used. This will probably be one of the exciting products of 1981.

2. Enumeration area reference lists - Often people want to know what EAs are in the township of whatever it might be in Ontario, or the parish of whatever it might be in New Brunswick or Quebec. This guide, called the Enumeration Area Reference List, takes all of our standard geographic areas and tells you exactly what enumeration areas are included in that particular geographic area.

The CGMF file is also the source for the first bit of information that's going to come out of the 1981 Census, population counts - the interim counts released in January, 1982 and later the final counts in May. A series of bulletins from the 1981 Census, with just population counts by specific geographic areas, will be produced through CGMF. So it is a key to the whole census operation.

D. Geocoding

When I talked about the Census Geographic Master File, I was dealing with the geographic data base for standard areas. Geocoding is a system that was set up after the 1971 Census because there was a great demand at that time for information on non-standard areas. As soon as information becomes accessible and retrievable, the imagination of users is almost limitless as to what they want to do with this information. For instance, school districts in some provinces may follow municipal limits or they may follow county lines, but in other provinces they don't. They are a special area of their own. There are traffic zones in all of the big cities.

pensions qu'il était possible de présenter les données du recensement d'une façon intéressante, autrement qu'en rangées et en colonnes de chiffres. Dans le cadre de cette étude menée en 1976, on a découpé la carte de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull en secteurs de recensement et on a appliqué différentes techniques d'estompages pour présenter des thèmes d'information par SR. En fait, on s'est inspiré de ce modèle pour la présentation de la série des Atlas métropolitains. Pour l'instant, on prévoit la production d'un Atlas visant 12 grandes RMR au Canada. Quelques 30 à 35 thèmes seront utilisés, notamment, la densité de population, les changements de population d'un recensement à l'autre, le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans, les revenus médians et le nombre d'enfants par ménage. Cette série sera probablement un des produits les plus intéressants du recensement de 1981.

2. Listes de référence des secteurs de dénombrement - Les gens veulent souvent savoir quels SD se trouvent dans quelconque township en Ontario ou dans une paroisse au Nouveau-Brunswick ou au Québec. La Liste de référence des secteurs de dénombrement comprend tous les secteurs normalisés et vous indique exactement quels secteurs de dénombrement se trouvent dans une région géographique donnée.

Les premiers résultats du recensement de 1981 seront produits à partir du FGPR. Les chiffres non définitifs de la population seront connus en janvier 1982 et les chiffres finals de la population, au début de mai. Une série de bulletins du recensement de 1981 contenant uniquement des chiffres de population selon des régions géographiques précises sera produite par le biais du FGPR. C'est là une des clefs de l'opération du recensement.

D. Géocodage

Lorsque j'ai parlé du Fichier géographique principal du recensement, il était question de la base de données géographiques relatives aux secteurs normalisés. Le géocodage est un système qui a été introduit après le recensement de 1971 en raison de la très forte demande de renseignements sur des secteurs non normalisés. Dès qu'il est possible d'avoir accès aux données et de les extraire, les possibilités de ventilation des renseignements sont presque infinies. Par exemple, dans certaines provinces, les districts scolaires peuvent respecter les limites des municipalités ou des comtés, alors que dans d'autres, ils peuvent constituer un secteur spécial distinct. Il existe des zones de circulation

These are special areas. The CBC wants to know for instance how many listeners they would have, and probably by language break-downs, within a radius of 50 miles of Pangnirtung or some area in the Northwest Territories. This geocoding programme was set up after the 1971 Census to enable that flexibility. André Boisvenue and Jean-Pierre Parker are the geocoding experts here at Statistics Canada.

1. Block-face centroids - Geocoding actually works according to population centroids and these population centroids in large urban areas (50,000 population or over) are at the block-face level. A block-face is one side of a city street between two consecutive intersections. A centroid is identified by longitude and latitude co-ordinates, and all the information for that particular block-face is placed right where that centroid on the block-face is. In the rest of the country we do a similar operation, but rather than at block-face level, we put the centroid where the population concentration is in a particular enumeration area. So what we end up with is about 20,000 enumeration areas with a population centroid and somewhat over 600,000 centroids at the block-face level.

   If, for example, someone in the Board of Education for the Regional municipality of Kitchener-Waterloo wants to know the catchment area for a particular school that is being planned, he comes to us and supplies us with the boundary of the area he requires. We put that boundary in machine-readable form using a series of co-ordinates, the longitude and latitude co-ordinates. We go to the data base and aggregate all the centroids that I've just been talking about whether it's at the EA level for those places less than 50,000 or the block-face level for those places over 50,000 - we aggregate all that information for that specific area. The user then is satisfied that he has received census information for his specific area, which he could not have gotten by using the standard areas for which we publish data. Most users of course use standard areas, but there are some users who are interested in non-standard areas and that is why geocoding was developed.

2. The products that are available from the geocoding system are really quite

dans toutes les grandes villes.Ce sont des secteurs spéciaux. La Société Radio-Canada pourrait, par exemple, vouloir connaître le nombre de ses auditeurs, probablement selon la langue, à l'intérieur d'un rayon de 50 milles de Pangnirtung ou de quelque autre région dans les Territoires du Nord-Ouest. Le programme de géocodage a été élaboré et appliqué après le recensement de 1971 afin de pouvoir répondre aux demandes spéciales. MM. André Boisvenue et Jean-Pierre Parker sont les spécialistes du géocodage de Statistique Canada.

1. Centroïdes et côtés d'îlots - Le géocodage fonctionne selon des centroïdes de population et, dans les grandes régions urbaines (50,000 habitants et plus), ces centroïdes sont attribués par côté d'îlot. Un côté d'îlot est un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Un centroïde est identifié par des coordonnées géographiques (latitude et longitude) et tous les renseignements concernant le côté d'îlot sont localisés au centroïde du côté d'îlot. Dans le reste du pays, nous procédons à une opération similaire, mais, plutôt que de travailler au niveau du côté d'îlot, nous attribuons un centroïde au centre de gravité de la population dans chaque secteur de dénombrement. On se retrouve donc avec environ 20,000 secteurs de dénombrement pour lesquels on a un centroïde de population et un peu plus de 600,000 centroïdes de côtés d'îlot.

   Si, par exemple, un représentant du conseil scolaire de la Regional municipality de Kitchener-Waterloo désire connaître l'aire de recrutement d'une école qu'il prévoit construire, il n'a qu'à nous fournir les limites de la région pour laquelle il a besoin de renseignements. Nous attribuons une série de coordonnées, latitude et longitude, aux limites pour les rendre exploitables par machine. À l'aide de la base de données, nous agrégeons tous les centroïdes dont je viens de parler, qu'il s'agisse de centroïdes attribués au SD dans les régions de moins de 50,000 habitants ou aux côtés d'îlot dans les régions de 50,000 habitants et plus. Nous regroupons tous ces renseignements pour le secteur demandé par l'utilisateur parce qu'il ne lui était pas possible d'obtenir les données dont il avait besoin à partir des données publiées sur les secteurs normalisés. La plupart des utilisateurs se servent évidemment des données sur les secteurs normalisés, mais certains d'entre eux s'intéressent à des secteurs non normalisés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le géocodage a été créé.

2. Produits - Les produits du système de géocodage sont vraiment très intéressants.

exciting. If we take Kamloops as an example, once geocoding gets all the information needed for coding block-face centroids, it actually has in machine-readable form the complete street pattern and other geographic features for the city of Kamloops. It is then able to produce, in a single-line fashion, the street pattern for that particular city. In 1981, for the first time, we tested the street pattern that we were able to retrieve from the area master file and, for a small part of the city of Kingston, a larger part of the city of Gatineau, and the entire federal electoral district of Windsor West, we produced maps that enumerators were able to use when they went out knocking on doors in June 1981. We don't yet have a production system set up, but we will be working towards that as we go down the line to the 1986 Census.

3. Street indexes - Street indexes are available from the area master files of the geocoding system. They are a great help to us at collection time because they list all the streets of a particular area with the address ranges. If Mrs. Jones from 3550 Smith Blvd. phones up to the Telephone Assistance Service at census time and says "I didn't get my census questionnaire," the telephone operator is able to flip to the street index and, in a matter of seconds, is able to say exactly what enumeration area that's in, so that notices are sent to the enumerators to get a questionnaire out to that particular person. This is indicative of the importance that Statistics Canada puts on making sure that everybody does get counted at census time.

4. Postal codes link to AMF - There's another exciting thing that's going to happen with the 1981 area master files, and that is the linking of the postal code to the Area Master File (AMF). This is exciting when you think of the striking similarities between postal codes and block faces in areas where the Canada Post has letter carrier walks. There are great similarities between that code and the block-faced area master file that we've been working on here for the past 10 years. The census is linking postal codes to our Area Master File, and with the resulting product we hope that a user can phone up and say "I've got 78 postal codes here, I just wonder what type of people live within those postal

Prenons, à titre d'exemple, la city de Kamloops. Une fois tous les renseignements sur les centroïdes des côtés d'îlot sont stockés dans le système, celui-ci peut produire le réseau complet des rues ainsi que d'autres caractéristiques géographiques de Kamloops. Pour la première fois en 1981, nous avons mis à l'essai les réseaux des rues que nous avons pu extraire du fichier principal des régions et, pour une petite partie de la ville de Kingston, une grande partie de la ville de Gatineau et toute la circonscription électorale fédérale de Windsor West (Ouest), nous avons dressé des cartes que les recenseurs ont pu utiliser en juin 1981, pour la livraison des questionnaires du recensement. Nous n'avons pas encore mis sur pied un système de production en prévision du prochain recensement, mais je crois que nous allons nous y mettre dans le cadre des préparatifs en vue du recensement de 1986.

3. Répertoires des rues - Les fichiers principaux des régions du système de géocodage sont très utiles au moment du dénombrement parce qu'ils répertorient toutes les rues d'un secteur donné par tranche d'adresse. Si Mme Jones du 3550 boulevard Smith téléphone au Service auxiliaire téléphonique au moment du recensement pour dire qu'elle n'a pas reçu son questionnaire, le téléphoniste peut consulter le répertoire des rues pour savoir exactement dans quel secteur de dénombrement cette personne se trouve afin que le recenseur ou le commissaire au recensement intéressé lui en fasse parvenir un. Cette démarche illustre bien l'importance que Statistique Canada accorde au dénombrement complet de la population.

4. Couplage du code postal au FPR - Un autre projet intéressant que nous allons, je crois, entreprendre est le couplage du Fichier principal des régions (FPR) du recensement de 1981 avec le Fichier principal des codes postaux. L'intérêt que ce couplage suscite vient de la similitude entre les codes postaux dans les régions du Canada où la livraison postale est assurée par des facteurs et les codes du FPR des côtés d'îlot, et nous y travaillons depuis près de 10 ans. L'équipe du recensement procède actuellement au couplage des codes postaux avec les codes de notre Fichier principal des régions. Lorsque cette opération sera terminée, nous espérons que les utilisateurs pourront nous téléphoner pour nous dire: "Voici, j'ai ici 78 codes postaux et j'aimerais connaître le genre de

areas". And that's the type of information that we hope to be able to provide. Henry Puderer is in charge of this linking of the postal code with our Area Master File.

E.T. PRYOR - CENSUS MANAGER:

I'm just concerned that this meeting was held. We talk about the census as being a foundation based on small area data. Without a doubt, the data base we have simply cannot be any better than the support we receive from municipalities in making our most fundamental boundaries and the information we receive accurate. In fact, when I heard about this meeting, I was gratified that there was a structure which was more specific and ongoing than I ever realized. When I first came to Statistics Canada I thought municipal boundaries were just automatically updated; there wasn't any problem at all, we just added them to a massive directory. You're the first group of people, provincial employees I realize, that in some way represent the municipalities of Canada. I talked with many groups before the census, municipal officials and others, so I take this opportunity, even though you may see this as a marginal representation on your part, as being fundamental. I would hope that the co-operation you receive within your own province from municipalities may have improved, based on the fact that everyone is more conscious of how important accurate statements and delineations of boundaries are, and that this information should come into the hands of people at Statistics Canada so that we can use it in all our best interests.

personnes qui habitent dans ces circonscriptions postales". C'est là exactement le genre de renseignements que nous espérons pouvoir fournir. M. Henri Puderer est chargé du couplage de notre Fichier principal des régions avec le Fichier principal des codes postaux.

E.T. PRYOR - GÉRANT DU RECENSEMENT

L'important pour moi est que cette réunion ait lieu. Nous parlons du recensement comme d'une entreprise fondée sur les données concernant les petites régions. Il est évident que la base de données que nous possédons ne peut tout simplement pas être meilleure que la collaboration des municipalités qui nous ont fourni des renseignements précis de façon à ce qu'au moins les limites principales soient exactes. En vérité, lorsqu'on m'a parlé de cette réunion, j'ai été très content d'apprendre qu'il y avait une structure beaucoup plus précise et permanente que je l'aurais cru. À mon arrivée à Statistique Canada, je pensais que les limites municipales étaient mises à jour automatiquement, que cela ne posait aucun problème, et que tout ce qu'il y avait à faire c'était de les consigner dans un répertoire volumineux. Bien que vous soyez des fonctionnaires provinciaux, vous êtes le premier groupe qui représente, en quelque sorte, les municipalités du Canada. J'ai eu affaire à de nombreux groupes avant le recensement, à des représentants municipaux et à d'autres et, bien que vous puissiez estimer qu'il s'agit là pour vous d'une tâche accessoire, je considère cette occasion comme un point de départ et j'espère que la coopération que vous obtiendrez dorénavant des municipalités dans vos provinces respectives sera meilleure étant donné que tout le monde sait maintenant combien il est important d'avoir des descriptions et des limites précises et de les communiquer à Statistique Canada de façon à ce que nous puissions les utiliser dans le meilleur intérêt de tous.

II. THE MUNICIPAL STRUCTURE IN CANADA: PROBLEMS IT CREATES FOR USERS OF STATISTICS

- by F. Ricour-Singh, Geography Staff.

The municipalities are the basic entities of local government. However, this level of territorial delineation presents certain problems which are described, and for which certain remedies are suggested, in the text.

The municipalities are not comparable with one another in terms of area, population, powers or status. They are also unstable, undergoing name, status and boundary changes at a rate of at least 200 per year. This structure provided by federal agencies, provinces and even the municipalities themselves is often contradictory in nature. One final pitfall: only a part of the territory of Canada is municipally organized.

The Census of Canada attempts to limit the consequences of these pitfalls for users by providing other levels of geographic delineation such as census tracts, by creating user-specified areas on request, by publishing bulletins on municipal changes, by considering all municipalities equal for statistical purposes, by creating census subdivisions in territories that have no municipal structure, and by relying exclusively on the province as a source of municipal data.

The working document entitled: The Municipal Structure in Canada, Problems it creates for Users of Statistics, (Geography Series No. 1 - GEO. 82), by F. Ricour-Singh describes these problems in more details.

This publication may be purchased from local authorized agents and other community book stores, through the local Statistics Canada Offices, or by mail order to Publications Sales and Services, Statistics Canada, Ottawa Ontario, K1A OV7.

II. LA STRUCTURE MUNICIPALE AU CANADA: LES PROBLÈMES QU'ELLE CAUSE AUX UTILISATEURS DE DONNÉES.

- par F. Ricour-Singh, Groupe de la Géographie.

Les entités de base de l'administration locale sont les municipalités. Ce niveau de découpage territorial présente cependant des problèmes que le texte décrit et auxquels il suggère certains palliatifs.

Les municipalités ne sont pas comparables les unes aux autres quant à leur superficie, leur population, leurs pouvoirs et leurs statuts. Elles sont de plus instables; les noms, les statuts et les limites changent à un rythme minimum de 200 par an. Cette instabilité est compliquée du fait que les renseignements sur la structure municipale fournis par des agences fédérales, les provinces et les municipalités elles-mêmes sont trop souvent contradictoires. Dernière lacune: seule une partie du territoire canadien est découpée en municipalités.

Le Recensement du Canada tente de limiter les conséquences de ces lacunes pour les utilisateurs en fournissant d'autres niveaux géographiques détaillés comme les secteurs de recensement, en créant sur demande les zones spécifiées par les utilisateurs, en publiant des bulletins sur les changements municipaux, en considérant toutes les municipalités comme équivalentes pour les fins statistiques, en créant des subdivisions de recensement dans les territoires non érigés en municipalités et en se fiant exclusivement sur les provinces comme source de données sur les municipalités.

Le document de travail intitulé: La structure municipale au Canada. Les problèmes qu'elle cause aux utilisateurs de données. (Série de la géographie No. 1 - GEO. 82), par F. Ricour-Singh décrit ces problèmes plus à fond.

On peut se procurer cette publication auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux régionaux de Statistique Canada, ou en écrivant à Vente et distribution despublications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A OV7.

III. PROCESSING THE MUNICIPAL INFORMATION FOR THE 1986 CENSUS

- presentation of the project by R. Parenteau.

Introduction

The purpose of this project is to describe prospective preparations for the 1986 Census. In our previous conversations, I tried to explain the situation surrounding the processing of municipal information by the Geography Staff of Statistics Canada. Several problems were encountered in the preparation of the 1981 Census. Mrs. Singh provided an overview of these problems; we would like the 1986 Census to be prepared differently.

Before presenting the solution envisaged for the 1986 Census, a review of 1976 and 1981 Census operations (the recording of Census subdivisions changes, efforts towards standardization by all interested parties, unforeseen changes and the editing necessary to ensure a good product) is in order. The presentation of all of these elements highlights the need for improvements in the recording of municipal information.

1st Part: The Past

The census subdivision is one of the most important geographic units of information dissemination. The Geography Staff is responsible for ensuring that the census subdivisions and all changes affecting them are properly recorded in the geographic documentation.

The recording of changes in census subdivisions is not a new activity and I do not intend to cover in detail the period prior to the 1981 Census. The census subdivisions are initially recorded by the section responsible for defining geostatistical areas, after which the information is sent to other sections: The Census Mapping Services Section, which is responsible for defining census enumeration areas, and the Spatial Systems Section (in particular the Census Geographic Master File), which is responsible for preparing a machine-readable version of census subdivision boundaries and characteristics. The 1976 Census subdivision (CSD) boundaries formed the basis for the 1981 Census, just as the 1971 CSD boundaries formed the basis

III. LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION MUNICIPALE AU RECENSEMENT DE 1986

- présentation du projet par R. Parenteau.

Introduction

Le but de cette communication est de décrire ce qui devrait être fait en préparation pour le recensement de 1986. Lors de nos conversations téléphoniques, j'ai essayé d'expliquer comment le Groupe de la géographie de Statistique Canada traite l'information sur les changements municipaux. Nous avons rencontré plusieurs problèmes lors de la préparation du recensement de 1981. Mme Singh a donné un aperçu de ces problèmes; nous voulons améliorer la préparation du recensement de 1986.

Avant de présenter la solution envisagée pour le recensement de 1986, je vais décrire sommairement le déroulement des opérations pour les recensements de 1976 et 1981: l'enregistrement des changements aux subdivisions de recensement, l'effort de standardisation par l'ensemble des intéressés, les changements imprévus et la vérification nécessaire pour assurer une production de bonne qualité. La présentation de tous ces éléments met en évidence le besoin pour des améliorations dans l'enregistrement de l'information municipale.

1re partie: Le passé

Les subdivisions de recensement constituent une unité géographique de diffusion de l'information des plus importantes. Le Groupe de la géographie a la responsabilité de s'assurer que les subdivisions de recensement et tous les changements les affectant sont bien enregistrés.

L'enregistrement des changements aux subdivisions de recensement n'est pas une activité nouvelle et je n'ai pas l'intention de couvrir en détail la période antérieure au recensement de 1981. Mais voici ce qui s'est fait pour 1981. Les subdivisions de recensement sont en premier enregistrées par la section responsable de définir les unités géostatistiques; par la suite l'information est transmise à d'autres sections: Service de cartographie du recensement responsable de définir les secteurs de dénombrement, la section des systèmes spatiaux - en particulier le Fichier géographique principal du recensement - responsable de traduire en langage machine les limites des subdivisions de recensement et les attributs. Les limites des subdivisions de recensement (SDR) de 1976 constituent la base pour le recensement de 1981, comme les limites des SDR

for the 1976 Census. Approximately 1,000 changes were made to the CSDs between 1971 and 1976; a record was created for each CSD undergoing a change.

Since the boundaries of adjacent CSDs were not drawn on the same map, a territory could have been assigned to two different municipalities or omitted altogether.

For the 1981 Census, changes to CSD boundaries were made on the G76-12 base maps, which show all the CSDs for which census data were published following the 1976 Census.

Recording of CSD Changes

In the 1976 Census, the Geography Staff considered all changes to CSDs, even those submitted late. Six months after Census Day, the Geography Staff was still checking the geographic base; late changes to CSDs caused certain difficulties in the certification of the Enumeration Area Master File (EAMF).

In order to avoid the recurrence of the same problems, a new policy was implemented for the 1981 Census: the freezing of census subdivisions as of January 1, 1981. During a federal-provincial conference, the following policy was announced: the 1981 Census of Canada will reflect the municipal structure effective as of and including January 1, 1981, provided that all changes are submitted to the Geography Staff prior to March 1, 1981. This policy will permit the avoidance of last-minute changes.

To increase the effectiveness of this policy, a letter to this effect, signed by the Assistant Chief Statistician, was sent to the Minister responsible for municipal affairs of each province and territory.

The obtaining of the information on CSD changes is an important element. Information on all official changes to CSDs was obtained by reading the Official Gazettes published by the provincial governments. However, some changes may not have been recorded for the following reasons: an omission on our part in reading the Gazettes, missing Gazettes (extremely rare), or failure to publish changes in the Gazettes. Certain changes may therefore not be shown.

de 1971 formaient la base pour le recensement de 1976. Environ 1,000 changements de limites ont affecté les SDR entre 1971 et 1976; un dossier était créé pour chaque SDR subissant un changement.

Le fait que les limites de SDR avoisinantes ne soient pas dessinées sur une même carte a pu donner pour résultat qu'un territoire soit assigné à deux municipalités différentes ou bien laissé pour compte.

Pour le recensement de 1981, les changements de limites aux SDR ont été effectués sur les cartes de base G76-12 qui montrent les SDR pour lesquelles le recensement a publié des données suite au recensement de 1976.

Enregistrement des changements aux SDR

Au recensement de 1976, le Groupe de la géographie a considéré tous les changements aux SDR même si ces derniers arrivèrent très tard. Six mois après la date du recensement, le Groupe de la géographie travaillait toujours à vérifier la base géographique; des changements tardifs aux SDR causèrent certaines difficultés lors de la certification du Fichier de base des secteurs de dénombrement (EAMF).

Afin d'éviter la répétition des mêmes problèmes, une nouvelle politique a été mise de l'avant pour le recensement de 1981: le gel des subdivisions de recensement au 1er janvier 1981. Lors d'une réunion entre Statistique Canada et des représentants provinciaux, la politique suivante a été annoncée: le Recensement du Canada, 1981, reflétera la structure municipale effective au 1er janvier 1981 (inclusivement) à condition que les changements parviennent au Groupe de la géographie avant le 1er mars 1981. Cette politique permet d'éviter les changements de dernière minute.

Pour rendre cette politique plus officielle, une lettre signée par le Statisticien en chef adjoint a été envoyée au ministre responsable des Affaires municipales de chaque province et territoires, reprenant le même énoncé.

Un élément d'importance est l'obtention de l'information sur les changements aux SDR. L'information sur tous les changements officiels aux SDR est obtenue par la lecture des Gazettes officielles produites par les gouvernements provinciaux. Des changements ont pu cependant ne pas être enregistrés pour les raisons suivantes: un manque de notre part lors de la lecture des Gazettes, des Gazettes manquantes (excessivement rare), des changements non publiés dans les Gazettes. La possibilité que certains changements ne soient pas montrés existe donc.

One way of overcoming this drawback was to establish contacts with the authorities responsible for each province and territory who sent us all the CSD changes, especially the boundary changes. We requested that the boundary changes be drawn on a map; the Spatial Delineation and Analysis Section therefore confined its 1981 activities to transcribing the boundaries onto topographical maps and no longer attempted to interpret the official written descriptions. The CSD boundaries for the 1981 Census (those which changed between 1976 and 1981) are correct to the extent that the information given us was correct.

A file is prepared for each change to CSD boundaries, names or codes. A topographical map at a scale of 1:50,000 (if possible) shows the most recent boundaries and the former boundaries; while a file sheet indicates the names of the CSDs concerned, their Standard Geographical Classification code, the 1976 population according to the new boundaries and the area affected by the change.

All changes must be announced both to the rest of the Geography Staff and outside the Staff. An Interim Lists document was developed for this purpose. These lists are published on a quarterly basis, in January, April, July and October. The April issue shows the changes processed during the first three months of the year, the July issue shows the changes processed between April and June, and so on. A separate entry is made for each change. They are distributed within Statistics Canada only.

These interim lists are also used as documentation in the preparation of the annual bulletin Changes to Municipal Boundaries, Status and Names (Catalogue No. 12-201). For example, the four interim lists for 1978 (January, April, July and October) were used to produce the 1978 bulletin. This bulletin does not show all the changes-revisions and definition of limits are not included.

Joint efforts towards standardization by the Geography Staff and the Standards Division result in other changes.

Standardization

Since the 1976 Census, a major effort has been made to standardize geographic information. The Standards

Une façon de remédier à cette faiblesse a été d'établir des contacts avec les autorités responsables de chaque province et territoire qui nous font parvenir tous les changements affectant les SDR, surtout les changements de limites. Nous demandions de tracer sur une carte les changements de limites; la Section de la délimitation et de l'analyse géographique se limitait donc pour 1981 à transcrire les limites sur des cartes topographiques et elle n'essayait plus d'interpréter les descriptions officielles écrites. Les limites des SDR pour le recensement de 1981 (celles qui ont changé entre 1976 et 1981) sont bonnes en autant qu'une bonne information nous a été fournie.

Pour chaque changement affectant les limites, le nom ou le code des SDR, un dossier de changement est préparé: une carte topographique au 1:50,000 (si possible) montre les limites les plus récentes et les anciennes limites, une feuille de changement indiquant les noms des SDR affectées, leur code de la Classification géographique type, la population de 1976 selon les nouvelles limites et la superficie du changement.

Tous les changements doivent être annoncés au reste du Groupe de la géographie ainsi qu'à l'extérieur du Groupe. Un document à cet effet a été développé: les listes intérimaires. Elles paraissent quatre fois l'an: janvier, avril, juillet et octobre; le numéro d'avril montre les changements traités durant les trois premiers mois de l'année, le numéro de juillet montre les changements traités entre avril et juin, etc. Une entrée différente est faite pour chaque changement. Ces listes sont distribuées uniquement à l'intérieur de Statistique Canada.

Ces mêmes listes intérimaires servent également comme document de base lors de la préparation du bulletin annuel Changements de limites, de nom et de statut des municipalités (nº 12-201 au catalogue). Ainsi les quatre (4) listes intérimaires de 1978 (janvier, avril, juillet et octobre) sont la source pour le bulletin 1978. Ce bulletin ne montre pas tous les changements; les révisions et les définitions de limites ne sont pas incluses.

D'autres changements proviennent des efforts de standardisation entre le Groupe de la géographie et la Division des normes.

Standardisation

Un effort de standardisation de l'information géographique a été marquant depuis le recensement de 1976. La Division des

Division and the Geography Staff have combined their efforts in an attempt to provide a product that is more uniform and more consistent with the terminology of the various provinces.

There is no need to list all these changes here. However, one example is the inversion of names: in Ontario (Elmsley, North became North Elmsley), in Saskatchewan (301. St. Philips became St. Philips No. 301), in Quebec (St-Hyacinthe became Saint-Hyacinthe, N.-D.-du-Bon-Conseil became Notre-Dame-du-Bon-Conseil). Changes were also made to the names of Indian Reserves and Settlements. Some of the names used by the Geography Staff were modified to conform to a list of band and reserve names published by the Department of Indian and Northern Affairs Canada.

Standardization also gave rise to several changes in the types of CSDs and their abbreviations, with a view to conforming more closely to provincial usage: the LGC (Local Government Community) of Newfoundland became COM (Community), the TWP (Township) of Prince Edward Island became LOT (Lot), the MUN (municipalité) of Quebec became CT (municipalité de canton), CU (municipalité de cantons unis), SD (municipalité sans désignation) or P (municipalité de paroisse). Indian Reserves are identified by R and Indian Settlements by S-E. It was decided to record types and abbreviations in the language of the province concerned, and federal creations in both languages (UNO = Unorganized - Non organisé, R = Reserve - Réserve, S-E = Indian Settlement - Établissement indien, V = city in Quebec, T = town, anywhere in Canada except Quebec).

Standardization also resulted in the modification of the Standard Geographical Classification codes. Prior to the 1976 Census, the Standards Division assigned a single SGC code to all Indian Reserves located in a census division, whereas the Geography Staff assigned a code to each populated Reserve. For the 1981 Census, a unique code is assigned to each populated Reserve. The SGC has therefore created 746 new codes for the 746 Reserves enumerated in the 1976 Census.

One last major change is the creation of a new geographic code for all census subdivisions in Quebec. The census division codes remain the same,

normes et le Groupe de la géographie ont combiné leurs efforts afin de fournir un produit plus uniforme et qui soit plus conforme à l'usage des diverses provinces.

Il n'y a pas lieu d'énumérer ici tous ces changements. On peut donner comme exemple l'inversion des noms en Ontario (Elmsley, North devient North Elmsley), en Saskatchewan (301. St. Philips devient St. Philips No. 301), au Québec (St-Hyacinthe devient Saint-Hyacinthe, N.-D.-du-Bon-Conseil devient Notre-Dame-du-Bon-Conseil). Des changements ont également été apportés aux noms des réserves et établissements indiens. Certains noms utilisés par le Groupe de la géographie ont été modifiés pour refléter une liste de noms de bandes et de réserves produite par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

La standardisation a également donné suite à plusieurs changements aux genres des SDR et à leurs abréviations, ceci pour suivre davantage l'usage des provinces: les LGC (Local government community) de Terre-Neuve deviennent des COM (community), les townships de l'Île-du-Prince-Édouard prennent le statut de lot, les MUN (municipalités) du Québec deviennent des CT (municipalité de canton), CU (municipalité de cantons unis), SD (municipalité sans désignation) ou P (municipalité de paroisse), les réserves indiennes sont identifiées par R et les établissements indiens par S-E. Il a été décidé que les genres et abréviations paraîtraient selon la langue de la province alors que les créations fédérales seraient bilingues (UNO - Unorganized - non organisé, R - Reserve - Réserve, S-E: Indian Settlement - Établissement indien, V: ville au Québec, T: town, partout au Canada sauf au Québec).

La standardisation a également entraîné la modification des codes de la Classification géographique type. Jusqu'au recensement de 1976, la Division des normes assignait un code CGT pour les réserves indiennes situées dans une division de recensement; par contre la Géographie assignait un code pour chaque réserve peuplée. Pour le recensement de 1981, un code unique est assigné à chaque réserve peuplée. La CGT a donc créé 746 nouveaux codes pour les 746 réserves dénombrées au recensement de 1976.

Une dernière modification majeure est la création d'un nouveau code géographique pour toutes les subdivisions de recensement au Québec. Les codes pour les divisions de

except for the Territoire-du-Nouveau-Québec, whose code number has been changed from 99 to 98 in response to a request by Statistics Canada. The municipal code, on the other hand, has undergone a significant change: i.e. from two digits to three digits. For the 1976 Census, the number of components for Newfoundland's Division No. 1 exceeded the maximum allowed by a two-digit code (99). To remedy this problem, the Standards Division assigned a three-digit municipal code to this division; it also had to create a three-digit code (the first digit of which is zero) for the subdivisions in the other census divisions of Canada. For example, the City of Ottawa became 35 06 014 (as opposed to 35 06 14). The Quebec representatives decided to use this middle digit and restructure their codes using all the digits. Incorporated entities are coded 100 to 799, Indian Reserves 800 to 899, and unorganized territories 900 to 999.

Unforeseen Changes

Geostatistical areas are closely related to one another; changes made to one area may require modifications to other areas. For example, in the creation of census consolidated subdivisions (CCSs), the problem of partial entities (in the case of unorganized territories) required the subdivision of territories. Since a CCS must form a unique polygon, the non-contiguous parts of unorganized territories within the same census division caused a serious problem. The only possible and logical solution was to subdivide the unorganized territory into as many parts as necessary. Several cases were analysed; in Quebec, the unorganized territory of eleven (11) census divisions were subdivided to create 31 new CSDs for the 1981 Census; in Ontario, the unorganized territory of six CDs was subdivided to create 15 new CSDs for the 1981 Census; in Manitoba, the unorganized territory of two census divisions was subdivided to create four new CSDs.

Changes are also made on request. In response to a request by the government of the Northwest Territories, Statistics Canada now considers Settlements as individual CSDs; this acknowledgement involves the addition of approximately 40 names/codes as well as the creation of approximately 40 new boundaries and the modification of several existing boundaries.

recensement demeurent les mêmes, sauf pour le Territoire-du-Nouveau-Québec dont le numéro 99 est changé à 98 (et ceci suite à une demande de Statistique Canada). Par contre, le code municipal est entièrement changé: de deux chiffres à trois chiffres. Pour le recensement de 1976, le nombre de composantes pour la Division No. 1 de Terre-Neuve a excédé le maximum permis par un code à deux chiffres (soit 99). Pour remédier à ce problème, la Division des normes a assigné un code municipal à trois chiffres pour cette division; pour les autres divisions de recensement au Canada, elle a dû également créer un code à trois chiffres dont la première position est zéro. Ainsi, la cité d'Ottawa devint 35 06 014 (comparativement à 35 06 14). Les représentants québécois ont décidé d'utiliser cette position médiane et de restructurer leurs codes utilisant ainsi toutes les positions. Les entités incorporées ont les codes 100 à 799, les réserves indiennes 800 à 899, les territoires non organisés 900 à 999.

Changements imprévus

Les unités géostatistiques sont extrêmement reliées les unes aux autres; des changements apportés à une unité peuvent demander des modifications à d'autres unités. Ainsi dans la création des subdivisions de recensement unifiées (SRU) le problème d'entités en partie (cas des territoires non organisés) a demandé des subdivisions de territoires. Comme la SRU doit former un polygone unique, les parties de territoires non organisés non continues dans une même division de recensement causaient un problème sérieux. La seule solution possible et logique était de subdiviser en autant de parties que nécessaire le territoire non organisé. Plusieurs cas ont été analysés: au Québec, le territoire non organisé de onze (11) divisions de recensement a été subdivisé pour créer 31 nouvelles SDR pour le recensement de 1981, en Ontario, le territoire non organisé de six divisions de recensement a été subdivisé pour créer 15 nouvelles SDR pour le recensement de 1981 alors qu'au Manitoba, le territoire non organisé de deux divisions de recensement a été subdivisé pour créer quatre nouvelles SDR.

Des demandes particulières entraînent également des modifications. Suite à la demande du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Statistique Canada considère les "Settlements" comme des SDR individuelles; leur reconnaissance implique l'addition d'environ 40 noms/codes ainsi que la création d'environ 40 nouvelles limites et la modification de plusieurs limites déjà existantes.

Another series of modifications resulted from the revision of CSD boundaries. A comparison of the CSD boundaries with provincial sources permits the detection of the differences between the boundaries of the same CSD.

One final important case is that of the Indian Reserves. In the 1981 Census, Indian Reserves with some population as of June 1, 1971, June 1, 1976 or January 1, 1981 are maintained. It is hoped that this procedure will alleviate day-to-day changes in the status of Reserves.

Edit

The problem we faced was, what kind of edit should be done to ensure the quality of the information on the CSDs? It is extremely important to be able to show these changes in the census subdivisions, but it is even more important to be able to ensure the quality of the finished product. We shall begin by examining the editing of names (and codes).

As mentioned previously, the names of many CSDs were changed as a result of standardization, just as other names were changed as a result of provincial notifications. How can we be sure that the names we have are the correct ones? Several possibilities were considered; the one chosen involved the submission to the provincial contacts of lists giving the name, the adjusted population, the area, the type and the SGC code of each CSD. The first list, forwarded in the fall of 1980, gave the information updated to July 1, 1980. A second list was mailed out in February 1981, showing the changes that had taken place between July 1980 and January 1981. The latter changes were confirmed verbally.

The names of the Indian Reserves were checked by the Department of Indian and Northern Affairs Canada.

D'autres modifications sont les "révisions" de limites. La comparaison des limites de SDR avec des sources provinciales permet de trouver des différences de limites d'une source à une autre et permet de les corriger, de les "réviser".

Un dernier cas d'importance est celui des réserves indiennes. Pour le recensement de 1981, on montre les réserves indiennes avec de la population à une des dates suivantes: 1er juin 1971 ou 1er juin 1976 ou 1er janvier 1981. De cette façon, nous désirons éviter qu'une réserve puisse être incluse une journée et enlevée le lendemain.

Vérification

Le problème qui apparaît est le suivant: quels types de contrôles doivent être appliqués afin d'assurer la qualité de l'information sur les SDR? Il est très important de pouvoir montrer les changements aux subdivisions de recensement mais il est plus important encore de pouvoir s'assurer de la qualité du produit final. Commençons par examiner la vérification des noms (et codes).

Le nom de plusieurs SDR a été changé suite à la standardisation et d'autres noms ont été modifiés suite à des avis provinciaux. Comment peut-on s'assurer que les noms que nous avons sont les bons noms? Plusieurs possibilités ont été envisagées; celle retenue a été l'envoi aux contacts provinciaux (à vous) de listes donnant le nom, la population ajustée, la superficie, le type et le code de la CGT de chaque SDR. Une première liste envoyée à l'automne 1980, donnait l'information à jour au 1er juillet 1980. Un deuxième envoi a eu lieu en février 1981, montrant les changements survenus entre juillet 1980 et janvier 1981. Les derniers changements ont été confirmés verbalement.

Les noms des réserves indiennes ont été vérifiés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

The editing of boundaries is a much more difficult operation. The Geography Staff plots the boundary changes on topographical maps. In some cases (mainly Quebec, Ontario and New Brunswick), our boundaries can be compared with provincial sources (cadastral maps, county maps), but in the other provinces we have no document with which to compare the recorded boundaries. Some doubt therefore exists as to the authenticity of the boundaries recorded by the Geography Staff.

That is why the CSD boundary recording system has to be re-evaluated for the 1986 Census. Greater participation by the provinces and territories is desirable and that's why we're here. The best solution seems to be to have the boundaries that are recorded by the Geography Staff checked by the proper provincial authorities. To do this, we have to have a valid document from which you can work. We have proposed using the G81-12 maps or the equivalent for this purpose.

2nd Part: The Future

The G81-12 maps, on intermediate film, are prepared by the Census Mapping Services Section of the Geography Staff for distribution. These maps are at a scale of 1:50,000. Such maps are available for the greater part of Newfoundland; the large subdivisions of unorganized territory are available at a scale of 1:250,000. Clear mylar (plastic) overlaps are superimposed on the relevant topographical map produced by the Department of Energy, Mines and Resources Canada. If municipalities with smaller land areas are located within these large subdivisions, then maps at a scale of 1:50,000 are prepared.

Maps at a scale of 1:50,000 are available for Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick. Quebec is treated differently; le ministère de l'Énergie et Ressources, which is responsible for ensuring territorial integrity, is in the process of implementing a CSD boundary digitizing system. Meetings have already taken place with the project officers, who have indicated that the software will be operational at the beginning of 1982.

Statistics Canada will purchase the magnetic tapes on which the Quebec municipal boundaries are stored and will proceed with the municipal boundary editing project using these tapes.

La vérification des limites est beaucoup plus difficile à faire. Le Groupe de la géographie porte sur des cartes topographiques les modifications de limites. Dans certains cas (Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick principalement), nos limites peuvent être comparées avec des sources provinciales (cartes de cadastres, cartes de comtés) mais dans les autres provinces nous n'avons aucun document avec lequel comparer les limites enregistrées. Il existe donc un certain doute quant à la véracité des limites enregistrées par la Géographie.

C'est pourquoi le système d'enregistrement des limites des SDR doit être repensé pour le recensement de 1986. Une plus grande participation des provinces et territoires est souhaitable et c'est pourquoi nous sommes ici. La meilleure solution semble être que les limites enregistrées par le Groupe de la géographie soient vérifiées par les autorités provinciales compétentes. Pour ce faire, nous devons avoir un document valable à partir duquel vous pourrez travailler. Le mécanisme retenu est l'emploi des cartes G81-12 ou de substituts.

2e partie: Le futur

La préparation des cartes G81-12 ou bases transparentes est faite par la Section de la cartographie, Groupe de la géographie, pour la diffusion. Ces cartes sont à l'échelle du 1:50,000. Ces bases existent pour la plus grande partie de Terre-Neuve; les grandes subdivisions du non organisé sont tracées à l'échelle du 1:250,000 où on superpose un tracé fait à la main sur une carte topographique produite par le ministère de l'Énergie, Mines et Ressources Canada. Si des municipalités de plus petite superficie sont localisées à l'intérieur des grandes subdivisions, des tracés superposés à des cartes topographiques à l'échelle du 1:50,000 sont préparés.

Les bases à l'échelle du 1:50,000 existent pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le Québec est traité différemment; le ministère de l'Énergie et Ressources responsable d'assurer l'intégrité du territoire, est à mettre en place un système de numérisation des limites des SDR. Des rencontres ont déjà eu lieu avec les responsables du projet qui affirment que le logiciel sera opérationnel au début 1982.

Statistique Canada achètera les bandes magnétiques où les limites municipales sont emmagasinées et poursuivra le projet de vérification des limites municipales à partir de ses bandes.

The Ontario situation resembles that of Newfoundland; the most densely populated area is covered by maps at a scale of 1:50,000. The northern part is covered by maps at a scale of 1:250,000; the average-size municipalities will be at a scale of 1:50,000 and the overlays will be put over topographical maps at a scale of 1:50,000.

G81-12 maps at a scale of 1:50,000 are unavailable for the Prairies, British Columbia, the Yukon and the Northwest Territories. All the municipal boundaries will be drafted on mylar overlay at a scale of 1:50,000 and these overlays will be superimposed on the National Topographical System maps; the sparsely populated parts will be drafted at a scale of 1:250,000 with insets at a scale of 1:50,000 for average-sized municipalities.

The most important point to be made is the exchange of information between the provinces and territories and Statistics Canada. A large number of documents will have to be forwarded from Statistics Canada to the provinces and territories and subsequently returned to Statistics Canada. The entire operation can be broken down into 11 stages (See Text Table II, page 27).

1. At the end of October 1981, Statistics Canada sends the lists and maps with the municipal boundaries to the provinces and territories. On the overlay at a scale of 1:50,000, the CSD boundaries as of January 1, 1981, that have been recognized by Statistics Canada, are drafted. An alphabetically ordered list of the CSDs shows not only the number of National Topographical System maps on which each CSD is located, but also its Standard Geographical Classification code, the type of CSD, the land area and its 1976 population according to the 1981 boundaries.

2. The agency to which you belong checks the CSD boundaries. This check is extremely important because these boundaries will form the basis for the 1986 and later censuses. Corrections to the Statistics Canada maps should be shown in a standard fashion, with incorrect boundaries crossed out and the correct boundaries drawn in another colour. In order to avoid omissions in the 4th stage, a note should be entered on the CSD list beside the name of the CSDs corrected.

Le cas de l'Ontario ressemble à celui de Terre-Neuve; la zone la plus densément peuplée est couverte par une cartographie à l'échelle du 1:50,000. La partie septentrionale est couverte par une cartographie au 1:250,000; les municipalités de taille moyenne seront tracées à la main à l'échelle du 1:50,000 et les tracés seront superposés à des cartes topographiques à l'échelle du 1:50,000.

Les bases transparentes à l'échelle du 1:50,000 n'existent pas pour les Prairies, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Toutes les limites municipales seront dessinées sur du papier "Mylard" à l'échelle du 1:50,000 et ces tracés seront superposés aux cartes du Système national de référence cartographique; les parties peu peuplées seront dessinées à l'échelle du 1:250,000 avec des médaillons à l'échelle du 1:50,000 pour les municipalités de superficie moyenne.

Le point le plus important à présenter est l'échange d'information entre les provinces et territoires et Statistique Canada. Une quantité énorme de documents devra aller de Statistique Canada aux provinces et territoires puis revenir à Statistique Canada. L'ensemble des opérations peut être schématisé en 11 étapes. (Voir le tableau explicatif II, page 27).

1. Statistique Canada envoie aux provinces et territoires les listes et cartes avec les limites municipales, à la fin octobre 1981. Sur les bases à l'échelle du 1:50,000, les limites des SDR au 1er janvier 1981 et reconnues par Statistique Canada sont tracées en vert. Une liste des SDR en ordre alphabétique montre, en plus du numéro de carte(s) du Système national de référence cartographique où la SDR est localisée, son code de la Classification géographique type, le genre de la SDR, la superficie et sa population de 1976 selon les limites de 1981.

2. Chacun des organismes dont vous faites partie vérifie les limites des SDR. Cette vérification est très importante car ces limites seront la base pour le recensement de 1986 et les recensements ultérieurs. Les corrections sur les cartes de Statistique Canada devraient être montrées d'une façon uniforme; les limites fausses sont biffées et les véritables limites sont dessinées d'une autre couleur. Afin d'éviter des oublis à la 4e étape, une note devrait être mise sur la liste des SDR à côté du nom des SDR corrigées.

3. This stage requires no explanation.

4. All boundary changes identified are recorded on our maps. The 1981 population affected by all these changes will be calculated so that the 1981 population data on the most recent boundaries can be corrected. The land area of each CSD will be similarly treated.

5. The Geography Staff will also have to update its file on which the 1981 digitized municipal boundaries are stored. The procedure for this stage, internal to the Geography Staff, has not yet been finalized.

6. The base maps complete with boundary changes are returned to the provinces. You might also be given the option of receiving a list of the CSDs containing information similar to that on the first list. At which time the basic cartography for the 1986 Census will be established and followed for the 1986 enumeration.

7. Each of your agencies records CSD name, status and boundary changes occurring after January 1, 1981.

   A list of all changes should accompany the maps on which these changes are shown.

8. Only the maps containing changes are sent to Statistics Canada.

9. Statistics Canada makes the necessary
& updates on the base maps and the auto-
10. mated CSD boundary file.

11. The revised maps are returned to you for the recording of subsequent changes.

    Steps 7 to 11 should be repeated at least once per year; a quarterly exchange would enable us to keep closer tabs on the current municipal structure.

3. Elle ne demande aucune explication.

4. Tous les changements de limites demandés sont enregistrés sur nos cartes. On devra calculer la population 1981 affectée par tous ces changements afin de corriger les données de population de 1981 sur les limites les plus récentes. De plus un travail analogue devrait être fait pour la superficie respective de chaque SDR.

5. Le Groupe de la géographie doit également faire la mise à jour de son fichier où les limites municipales numérisées de 1981 sont emmagasinées. La procédure pour cette étape, interne au Groupe de la géographie, n'est pas encore établie de façon définitive.

6. Les cartes de base complétées avec les changements de limites sont retournées aux provinces. La possibilité de retourner une liste des SDR avec l'information semblable à celle de la première liste pourrait également être envisagée. À ce moment la cartographie de base pour le recensement de 1986 sera établie et sera suivie pour le dénombrement de 1986.

7. Chacun de vos organismes enregistre les changements de nom, de statut et de limites affectant les SDR après le 1er janvier 1981.

   Une liste de tous les changements devrait accompagner les cartes où ces changements sont montrés.

8. Seulement les cartes avec des changements sont retournées à Statistique Canada.

9. Les mises à jour sont faites par Statis-
& tique Canada sur les cartes de base et dans
10. le fichier automatisé des limites des SDR.

11. Les cartes corrigées vous sont retournées afin que les changements subséquents puissent être enregistrés.

    Les étapes 7 à 11 devraient se répéter annuellement, au minimum; un échange trimestriel nous permettrait d'être plus près de la structure municipale courante.

TEXT TABLE II

TABLEAU EXPLICATIF II

PROJECT: EDITING OF CENSUS SUBDIVISIONS LIMITS

PROJET: VÉRIFICATION DES LIMITES DES SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

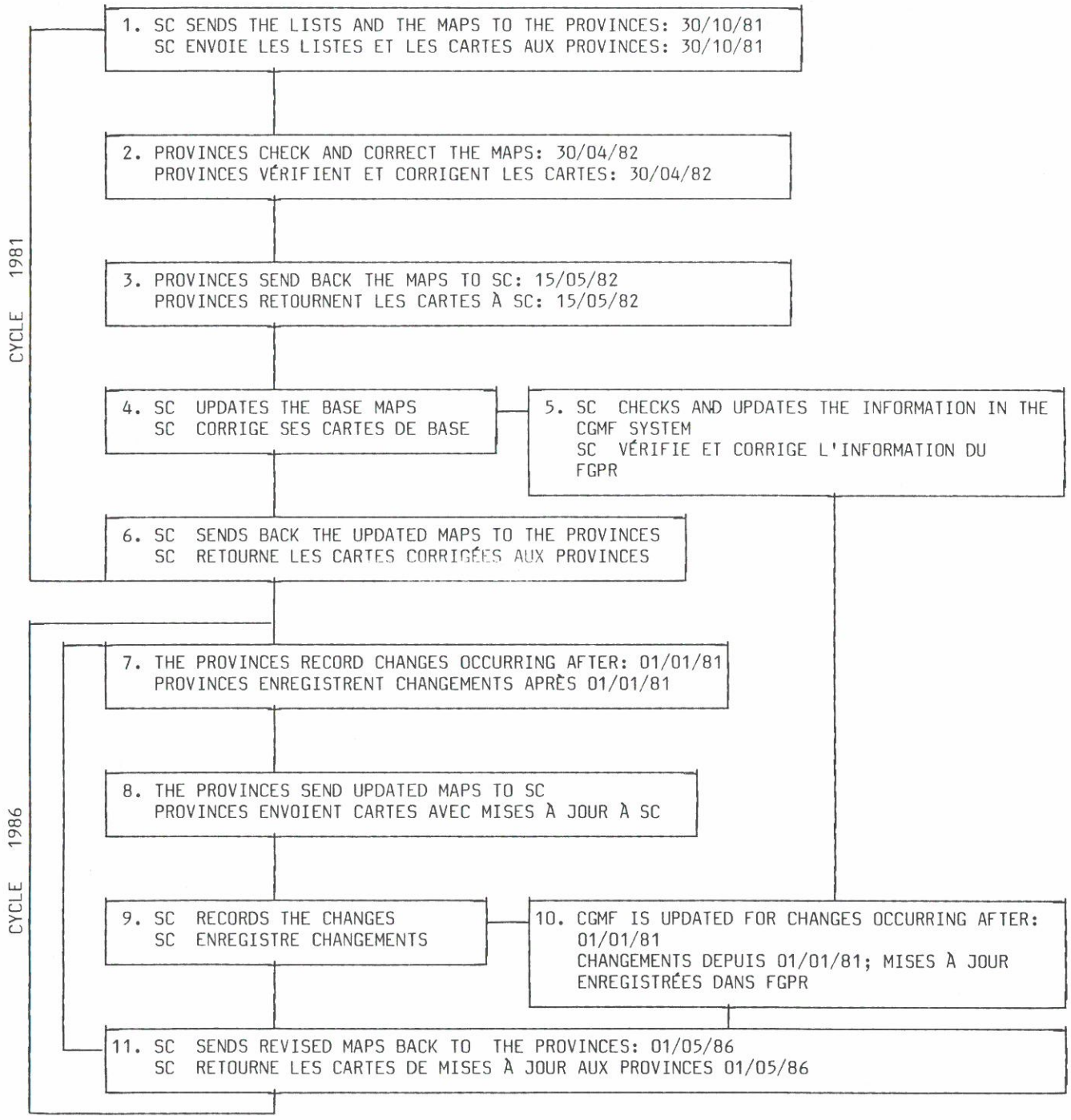

I appreciate the fact that the implementation of this procedure places great demands on you, but we at Statistics Canada believe that all of the participants have much to gain from it: Statistics Canada will have a high-quality base map and the provinces will have the assurance that census data by CSD will be compiled according to the correct CSD boundaries.

Je comprends que tout ce processus demande beaucoup de votre part mais nous croyons à Statistique Canada que tous les participants y gagneront beaucoup: Statistique Canada aura une carte de base de bonne qualité et les provinces seront assurées que les données du recensement par SDR seront compilées selon les bonnes limites des SDR.

Figure II

Participants at the workshop

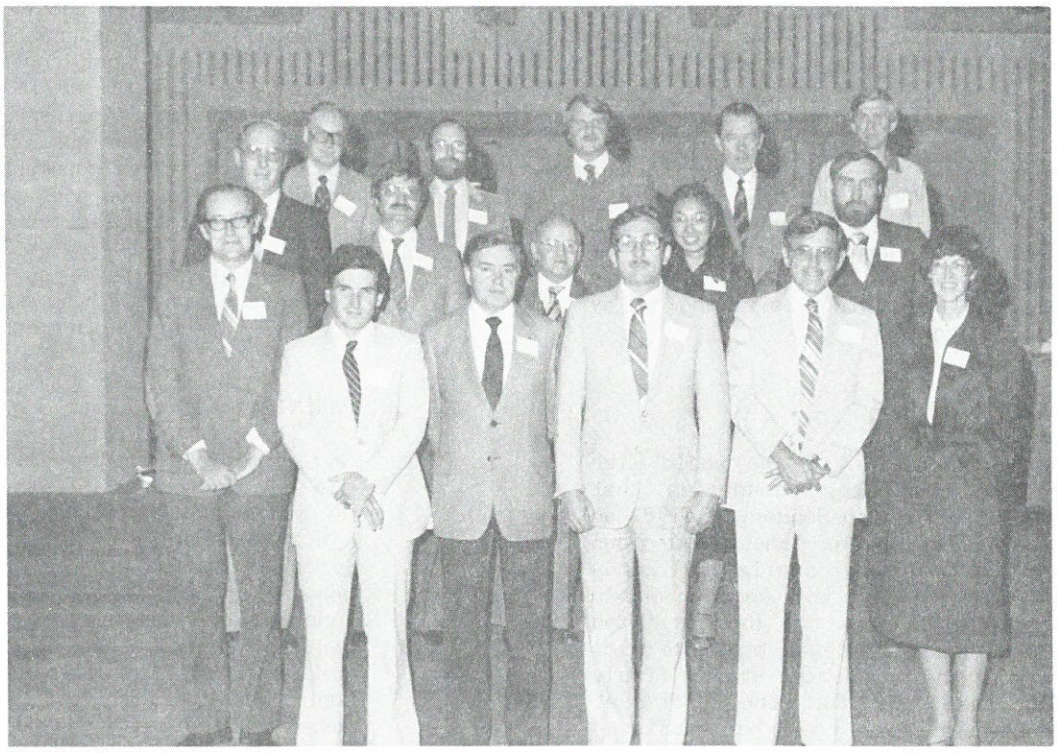

Pictured above, left to right, front row: Donald Hurd, Municipal Affairs and Housing, Newfoundland; Ronald MacNeill, Community Affairs, Prince Edward Island; Gerald Hawkins, Municipal Affairs, New Brunswick; Ross Bradley, Manager, Geography Staff, Statistics Canada; Dr. Edward T. Pryor, 1981 Census manager, Statistics Canada; Ms. Patricia Jardine, Municipal Affairs, Nova Scotia; Middle row: Bill Fleming, Municipal Affairs, Alberta; Fernand Martel, Énergie et Ressources du Québec; Stanley Parsons, Ministry of Housing, Ontario; Mrs. Jane Inouye, Municipal Affairs, Manitoba; John Wolfenberg, Urban Affairs, Saskatchewan. Top row: Len Imrie, Municipal and Community Affairs, Yukon Territory; Don Halpenny, Bureau of Statistics, Northwest Territories; Don McCrae, Bureau of Statistics, British Columbia; W. Zayachkowski, Indian and Northern Affairs Canada, Ottawa; B. Berghout, Energy, Mines and Resources Canada.

Figure II

Participants à l'atelier

Première rangée (dans l'ordre habituel): Donald Hurd du ministère des Affaires municipales et de l'hébergement de Terre-Neuve; Ronald MacNeill du ministère des Affaires communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard; Gérald Hawkins des Affaires municipales du Nouveau-Brunswick; Ross Bradley, Chef, du Groupe de la géographie à Statistique Canada; Edward T. Pryor, gérant du recensement 1981 à Statistique Canada; Patricia Jardine des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse. Deuxième rangée: Bill Fleming des Affaires municipales de l'Aberta; Fernand Martel du ministère de l'Énergie et Ressources du Québec; Stanley Parsons du ministère du Logement de l'Ontario; Jane Inouye des Affaires municipales du Manitoba; et John Wolfenberg du ministère des Affaires urbaines de la Saskatchewan. Troisième rangée: Len Imrie des Affaires municipales et communautaires du Yukon; Don Halpenny du Bureau de la Statistique des Territoires du Nord-Ouest; Don McCrae du Bureau de la Statistique de la ColombieBritannique. W. Zayachkowski des Affaires indiennes et du Nord Canada; B. Berghout d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

IV. QUESTION PERIOD

DON HURD - NEWFOUNDLAND:

I think I followed what you were explaining. It is the same as I have in the letter here, and the basic question is this: your letter says the first step is you send us the documents by October 30, 1981. The second step is we verify the boundaries shown on the maps. My question is verify them as of what date, as of January 1 or as of that point when we're looking at them because the thing is changing as you're looking at it.

R. PARENTEAU:

At verification time we would like you to check the boundaries that were in effect on January 1, 1981 so we can develop the census municipal mapping frame and compile 1981 population data for the boundaries in effect on January 1. The certified boundaries will never have official weight; the boundaries aren't final, but the data for the different census variables can be retrieved using geocoding, so if someone wants to get an idea of the 1981 population based on the new 1981 boundary we can give him a population count. The information has to be standardized right across the board; the municipal structure reflected by the census has to correspond to the information produced by the provinces. The mapping frame has to be constant to avoid any ambiguity.

ROSS BRADLEY:

We want to ensure that what we've got on file as at January 1, 1981 is really in fact what the situation was. That's the starting point.

DON HURD - NEWFOUNDLAND:

First of all we get it straight as of the beginning of January 1981 and we get our maps and our information and your maps to agree. When you send it back to us and of course you don't know when that will be at the moment, but you hope to do this on

IV. PÉRIODE DE QUESTIONS

DON HURD - TERRE-NEUVE:

Je crois avoir bien compris vos explications. Il s'agit des mêmes explications que celles qui sont contenues dans la lettre que j'ai ici et la question fondamentale est la suivante. Dans cette lettre, vous dites que vous allez nous faire parvenir les documents d'ici le 30 octobre 1981 et que nous devons vérifier les limites tracées sur les cartes. S'agit-il de vérifier les limites au 1er janvier ou au moment où nous recevons les cartes, compte tenu du fait que ces limites changent constamment?

R. PARENTEAU:

Nous aimerions que la vérification porte sur les limites au 1er janvier 1981 afin de pouvoir constituer un cadre pour l'établissement des cartes des municipalités et rassembler des données sur la population du recensement de 1981 en fonction des limites en vigueur au 1er janvier. Les limites établies n'auront jamais de valeurs officielles; elles ne sont pas définitives, mais il est possible d'extraire des données pour les différentes variables du recensement par le biais du géocodage. Ainsi, si quelqu'un souhaite avoir une idée des chiffres de population selon les nouvelles limites de 1981, nous pouvons les lui fournir. Il s'agit d'uniformiser les renseignements à l'échelle nationale, la répartition des municipalités utilisée pour le recensement doit correspondre à l'information produite par les provinces. Le cadre fixé pour l'établissement des cartes doit être uniforme pour éviter toute ambiguïté.

ROSS BRADLEY:

Nous voulons nous assurer que les données dans le fichier au 1er janvier 1981 correspondent à la réalité. C'est là le point de départ.

DON HURD - TERRE-NEUVE:

Tout d'abord, il faut faire en sorte que, dès le début de janvier 1981, nos cartes et nos données concordent avec vos cartes. Lorsque vous nous renverrez les cartes, vous n'avez évidemment pas encore fixé de date, mais vous espérez que cela se fera sur une base annuelle,

an annual basis, you want to send to update it from January 1, 1982, January 1, 1983 and so on.

R. PARENTEAU:

We would like to get the update on January 1, 1981 but the rate of information exchange may be different in the other years. An annual information exchange might create problems because we'd always be a step behind the game. What we would like to see happen is for the provinces to send us the changes about four times a year. Once the changes were received, a document showing the changes processed during the previous few months could be prepared and sent to each provincial representative. The document would indicate the nature of the change, the 1981 population affected and the new area of the entity. This informative document, published four times per year, could be sent to other users.

W. FLEMING - ALBERTA:

In Saskatchewan and Alberta using maps at 1:50,000 you're going to have some maps showing with just a little dot but you're not going to differentiate the size of the municipality in any way, shape or form.

R. PARENTEAU:

As far as municipal size is concerned, we would like to get the boundaries of all municipalities in Canada regardless of their population size or area. If a Summer Village has a population of two but is recognized in the census as a census subdivision, we would definitely want to get its boundaries, we would want them whether it has a population of 10,000, 20,000 or even 100,000. As you know, in the prairies a scale of 1:50,000 can create certain problems. One solution suggested was to use the town plans for those places. Apparently, there are town plans that used to be employed more often. For 1981 these plans were dropped in favour of municipal boundaries, but they are used for other geostatistical areas such as enumeration areas.

il s'agira pour nous de les mettre à jour selon la situation au 1er janvier 1982, 1983, etc.

R. PARENTEAU:

Nous aimerions procéder à une mise à jour des limites telles qu'elles étaient en janvier 1981; il est cependant possible que le rythme des échanges d'information diffèrent par la suite. Un échange annuel risque de poser des problèmes parce que nous serions toujours en retard par rapport à la réalité. Nous préférerions que les provinces nous communiquent les modifications des limites géographiques quatre fois l'an. Un document portant sur les changements intervenus au cours des quelques mois précédents pourrait être établi et transmis à chaque représentant provincial. Le document préciserait la nature du changement, la population de 1981 visée et la nouvelle superficie de l'entité. Ce document d'information, publié quatre fois l'an, pourrait aussi être envoyé à d'autres utilisateurs.

W. FLEMING - ALBERTA:

Si vous utilisez l'échelle de 1:50,000e pour la Saskatchewan et l'Alberta, vous allez avoir des cartes où les municipalités seront représentées seulement par un petit point et vous ne pourrez pas en déterminer la taille.

R. PARENTEAU:

En ce qui concerne la taille des municipalités, nous voulons connaître les limites de toutes les municipalités au Canada quelle que soit leur population ou leur superficie. Si un village estival compte deux habitants, mais qu'il est considéré comme une subdivision de recensement, nous voudrions certainement en connaître les limites; nous voudrions connaître ses limites qu'il ait une population de 10,000, 20,000 ou même 100,000 habitants. Comme vous le savez déjà, une échelle de 1:50,000e dans les Prairies risque de poser certains problèmes. Une des solutions proposées serait d'utiliser les plans de ville dans les cas problèmes. Il semble que les plans de ville aient déjà été utilisés plus fréquemment. En 1981, les cartes illustrant les limites des municipalités ont remplacé les plans de ville qui servent encore toutefois pour d'autres unités géostatistiques telles que les secteurs de dénombrement.

If the province were to update all these plans and send them to us through a central agency like Municipal Affairs, we could use them. At the present time we can't contact all the municipalities; how would we find out the date of the change? ... But if a central agency could send us up-to-date town plans, we might be interested. It would give us more accurate boundaries, keeping in mind that a village of at most one square kilometre doesn't amount to much on the map at a scale of 1:50,000.

Si la province décidait de mettre à jour tous ces plans et de nous les faire parvenir par l'entremise d'un organisme central tel que les Affaires municipales, nous pourrions les utiliser. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de communiquer avec toutes les municipalités. Alors comment faire pour connaître les dates des changements?... Cependant, si un organisme central pouvait nous envoyer des plans de ville à jour, nous serions peut-être intéressés. Nous aurions ainsi des limites plus précises, compte tenu du fait qu'un village d'au plus d'un kilomètre carré n'est pas très bien représenté sur une carte à l'échelle de 1:50,000e.

W. FLEMING - ALBERTA:

Right, I have to agree with you and I think possibly this can be done, but I think it would have to be done more on an annual basis rather than quarterly because it would become very very onerous on the department if they had to start providing the information on a quarterly basis.

W. FLEMING - ALBERTA

Je suis d'accord avec vous et je crois que cela est peut-être possible, mais, à mon avis, il faudra procéder à une mise à jour annuelle plutôt que trimestrielle, étant donné qu'il serait extrêmement coûteux pour le ministère de produire des renseignements à ce sujet tous les trois mois.

R. PARENTEAU:

But if there's a real chance of getting the boundaries on an annual basis, the Geography Staff will have to seriously consider it. The rate of information exchange must not take priority over the quality of the work. If we can get better information on an annual basis, the Staff will have to discuss it. I think the best thing would be to change the rate of information exchange with a view to getting a better quality product.

R. PARENTEAU:

S'il est vrai qu'on peut obtenir les limites une fois l'an, il faudra que le Groupe de la géographie étudie sérieusement cette possibilité. Le rythme des échanges ne doit pas venir avant la qualité du travail effectué. Si la qualité des renseignements peut être supérieure s'ils sont recueillis une fois l'an, alors il faudra que le Groupe de la géographie envisage cette possibilité. À mon avis, la meilleure solution serait d'établir le rythme d'échange des données de façon à obtenir un produit de meilleure qualité.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

The urban plans you spoke of in our province are available at the provincial level. Our specific department is charged with recording all newly registered plans by urban municipality and that includes any changes in boundary as well as name changes. I don't know what the situation is in Manitoba or Alberta, but from our point of view we could supply you with those plans on a one-time basis and thereon as needed basis whichever community was affected by name or boundary changes. I wonder though if that system is acceptable to you. Would it be possible to just do it as we

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

En Saskatchewan, les plans de ville dont vous parlez sont disponibles au niveau provincial. Notre direction est chargée d'enregistrer tous les plans des municipalités urbaines nouvellement établis; cela comprend tant les modifications des limites que les changements de nom. Je ne connais pas la situation au Manitoba et en Alberta; nous pensons toutefois que nous pourrions vous fournir ces plans une première fois et vous faire parvenir par la suite les cartes des municipalités où un changement de limites ou de nom se sera produit. Je me demande toutefois si cette solution vous convient. Ne serait-il pas possible de continuer comme nous l'avons fait

are now, on the actual occurrence or the passage of the order, rather than periodically.

R. PARENTEAU:

The best thing would be for the provinces to send us the changes as they occur. If they send us the changes as they happen, and it doesn't create any problems, it's to our advantage because we can distribute the workload more equitably.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

A second question about comparability. Unfortunately, the plans I referred to are old imperial scales, one inch to 200 ft., one inch to 400ft. Does that pose a problem for you?

R. PARENTEAU:

Up to now that had created a problem because boundaries had to be traced on a uniform scale, (1:50,000). But if it's impossible to obtain information of all municipal changes on the same scale, we'll have to be prepared to work with maps on different scales.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

One inch to 400ft., now it would be very simple for us to send you those same maps on 1:50,000. Now is that acceptable?

R. PARENTEAU:

I don't exactly know what's best, it depends on how long we have to wait to get the information on a scale of 1:50,000. If we have to wait six months to get the information on a scale of 1:50,000 as compared with one month to get it on a scale of 200 or 400 feet to the inch, we would rather wait six months to get it on the desired scale. It all depends on how much time is available. At the beginning of the process we won't be in such a hurry for

jusqu'ici, c.-à-d. de vous communiquer les changements lorsqu'ils se produisent ou à mesure que des décrets sont adoptés plutôt que de vous les transmettre périodiquement?

R. PARENTEAU:

La meilleure façon de procéder serait que les provinces nous communiquent les changements au fur et à mesure qu'ils surviennent. Si elles nous font parvenir les changements de cette façon sans que cela pose de problèmes, cela est tout à notre avantage parce que nous pouvons ainsi répartir la charge de travail plus équitablement.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

Il y a aussi la question de la comparabilité des données. Malheureusement, les plans de rues auxquels j'ai fait allusion sont dressés selon le système impérial, c.-à-d. qu'un pouce représente 200 ou 400 pieds à l'échelle. Cela vous pose-t-il un problème?

R. PARENTEAU:

Jusqu'à maintenant cela avait soulevé un problème parce qu'il fallait tracer les limites selon une échelle uniforme (1:50,000^{e}). Mais s'il est impossible d'obtenir à une même échelle les données concernant la modification des limites des municipalités, il faudra être prêt à se servir de cartes à différentes échelles.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

Il nous serait très facile de vous faire parvenir les cartes où un pouce représente 400 pieds selon une échelle de 1:50,000^{e}. Cela vous convient-il?

R. PARENTEAU:

Je ne sais pas exactement ce qui serait le mieux; cela dépend du temps qu'il faudra attendre pour obtenir les renseignements à l'échelle de 1:50,000^{e}. S'il faut compter un délai de six mois pour les cartes à l'échelle de 1:50,000^{e} et un délai d'un mois pour les cartes à l'échelle de 200 ou 400, pieds au pouce, nous préférerions attendre six mois pour obtenir les renseignements selon l'échelle voulue. Tout dépend du temps disponible.Au début, nous ne serons pas pressés par le temps, mais, au cours des derniers

time, but in the last few months of 1985, we're going to be working towards deadlines and the changes are going to have to be made faster. No plan has been finalized at the present time. Above all, we're going to have to evaluate the magnitude of the changes and the rate at which the provinces are communicating them to us.

F. RICOUR-SINGH:

The idea of the project was that we would get the limits at the scale that we want to work with so that we would reduce the interpretation. If we get plans at various scales from various provinces and various regions, I don't think we really have solved the problem.

I think the idea was that the provinces give us a product that we could use directly. That may really be the subject of the discussion.

G. HAWKINS - NEW BRUNSWICK:

There's been no request for us to send you maps, now, so we never got into the 1:50,000 scale. It wasn't important to us and we just never got into it.

R. PARENTEAU:

In the case of New Brunswick, we realized at the time the conference was being set up that there were two sources of information. Mr. Thibert of the Transport Department gave us the municipal boundary changes. The provincial authorities notified us when we were planning this meeting that the responsibility for municipal boundaries lay with your agency.

G. HAWKINS - NEW BRUNSWICK:

I understand that the boundary descriptions that were put out by the Department of Transportation were in most cases not correct, you know there's minor deviations. They took the line of expediency. So we just use them for the work that we do with the municipalities, but they're never used as legal boundaries.

mois de 1985, nous travaillerons en fonction de dates limites et il faudra que les changements se fassent plus rapidement. Aucun plan n'a encore été mis au point définitivement. Nous allons devoir avant tout déterminer l'importance des changements ainsi que la fréquence à laquelle les provinces pourront nous les communiquer.

F. RICOUR-SINGH:

L'objet du projet était d'obtenir les limites à l'échelle à laquelle nous voulons travailler afin de réduire les interprétations. Si les provinces et les régions nous envoient des plans à différentes échelles, je ne crois pas que nous aurons vraiment réglé le problème.

À l'origine, les provinces devaient nous remettre un produit que nous pourrions utiliser directement. C'est peut-être là le coeur même du débat.

G. HAWKINS - NOUVEAU-BRUNSWICK:

Il n'y a jamais eu de demande de vous faire parvenir des cartes de sorte que la question de l'échelle 1:50,000^{e} ne s'est jamais posée. Elle n'était pas importante pour nous et nous ne nous en sommes jamais servis.

R. PARENTEAU:

En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, nous avons constaté au moment des préparatifs en vue de la conférence qu'il existait deux sources de données. M. Thibert du ministère des Transports nous a communiqué les changements apportés aux limites des municipalités. Au moment où nous avons planifié cette rencontre, l'administration provinciale nous a informé que les limites des municipalités étaient de votre compétence.

G. HAWKINS - NOUVEAU-BRUNSWICK:

J'ai su que les limites tracées par le ministère des Transports étaient dans la plupart des cas inexactes, c.-à-d. qu'elles ne correspondaient pas tout à fait aux limites réelles. Le Ministère a choisi la voie la plus facile. Nous utilisons donc ces limites uniquement dans le cadre de nos travaux concernant les municipalités, mais nous ne nous en servons jamais comme limites juridiques.

R. PARENTEAU:

About or near the end of the cycle for the 1981 Census, we asked your contact in New Brunswick to certify the official limits. At that time I heard that they were not the official people for municipal limits. They had some limit on their maps but they were not the "legal limits". That's why we decided to do something more. Why are we using the limits from Transportation? I don't know. They said that they were our contact. I said okay and he was providing names and limits.

Ontario was sometimes using the network maps, in green, produced by the Transportation Department. We are using the same type of map for Ontario. They said they were not bad, although they were not used for legal limits. It was more as internal information for the Transportation Department. It was a bit late to hear about it; we have been working with it for three years.

R. PARENTEAU:

Vers la fin du cycle du recensement de 1981, nous avons demandé à votre porte-parole au Nouveau-Brunswick de confirmer les limites officielles. C'est à ce moment-là que j'ai appris que le ministère des Transports n'était pas responsable des limites des municipalités. Les limites indiquées sur ses cartes n'étaient pas les "limites juridiques", c'est pourquoi nous avons décidé de prendre des mesures. Pourquoi utilisons-nous les limites établies par le ministère des Transports? Je ne sais pas. Les représentants du ministère ont affirmé être notre contact, ce que je n'ai pas contesté, et nous ont fourni des noms et des limites.

L'Ontario se sert parfois des cartes de réseau, c.-à-d. les cartes vertes produites par le ministère des Transports. Nous utilisons le même genre de cartes pour l'Ontario. Les représentants du Ministère nous ont dit que ces cartes étaient assez exactes, mais qu'il ne s'agissait pas de limites juridiques et qu'elles ne servaient qu'à des fins de régie interne. Il est un peu tard pour nous apprendre cela; en effet, voilà déjà trois ans que nous travaillons avec ces cartes.

V. PROVINCIAL PARTICIPATION

DON HURD - NEWFOUNDLAND:

I think the first point is that the proposal you've made to us to improve and upgrade your updating of municipal boundaries seems a sensible idea. We will try to comply. I can't promise that we'll be able to do it to the utmost of your expectations, but we will try. I'd like to just add that the problem that I have, and may be some of the rest of you do have, is that this sort of task of checking boundaries against Statistics Canada records is something that isn't a very high priority in the Department. I would like to suggest that, when we finish the meeting, somebody from Statistics Canada write again to our Deputy Ministers, or whoever is in authority, and explain the importance of this work and what you would like and that we would like to see that it's done and it's finished because it would be an awful waste of time to start it and not finish it. You have my personal endorsement for this project you asked us to cooperate with.

Now a few remarks about municipalities and local government organization in Newfoundland. Listening to Françoise and to Robert as well, it seems that Newfoundland has the most anomalies, the most strange little quirks and oddities. As a matter of fact, there are about 300 municipalities in Newfoundland. There are two cities, St. John's and Corner Brook, and, I haven't got the numbers here, but the rest are now towns or communities. As Françoise said, we used to have rural districts and local improvement districts. They have been abolished because we now have a new piece of legislation called the Municipalities Act which changed everything to do with municipal government. It is still a very new Act which they're all struggling to work with, but it abolished the local improvement districts and the rural districts and they're all called towns. The only thing is that some towns, the towns that used to be local improvement districts, are now towns with an appointed instead of an elected council. Since the Act came into effect some of those have now moved over to having an elected council. You'll see some notices in

V. PARTICIPATION PROVINCIALE

DON HURD - TERRE-NEUVE:

La proposition que vous nous avez faite en vue d'améliorer la mise à jour des limites des municipalités me paraît bien sensée. Nous allons essayer de la mettre en application. Je ne veux pas vous promettre que nous allons répondre à toutes vos attentes, mais nous allons essayer. J'aimerais simplement vous faire part du problème avec lequel je suis aux prises et auquel certains d'entre vous doivent peut-être également faire face, à savoir que la vérification des limites par rapport aux documents de Statistique Canada n'est pas au premier rang des priorités de notre ministère. Je propose qu'à la fin de la rencontre, Statistique Canada écrive à nos sous-ministres ou aux responsables pour leur expliquer l'importance du projet et pour leur dire que nous souhaiterions tous voir ces travaux menés à terme, car sinon cela serait une véritable perte de temps. Je souscris personnellement à ce projet auquel vous nous avez demandé de collaborer.

J'aimerais maintenant faire quelques observations sur les municipalités et les administrations locales de Terre-Neuve. D'après les interventions de Françoise et de Robert, il semble que Terre-Neuve soit la province la plus singulière. En fait, Terre-Neuve compte environ 300 municipalités, deux cités, St. John's et Corner Brook, et je ne sais combien de villes et de villages. Comme Françoise l'a mentionné, nous avions également des rural districts et des local improvement districts qui ont été abolis avec l'adoption de la Loi sur les municipalités, qui a modifié toute l'organisation au palier municipal. Il s'agit d'une loi encore très récente qui pose certaines difficultés d'application; elle a cependant donné lieu à l'abolition des local improvement districts et rural districts qui sont maintenant des villes, à la différence que dans certains cas leur conseil est nommé plutôt qu'élu. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, certaines de ces nouvelles villes ont décidé d'avoir un conseil nommé par voie de suffrage. On peut lire des avis dans les journaux officiels indiquant qu'à compter de telle ou telle date, la ville de Labrador city aura désormais à sa tête un conseil élu. Je ne sais pas où cet

the Gazette that, as of such and such a date, the town of Labrador City shall have an elected instead of an appointed council. I don't know where that fits into that pie dough that Françoise had; whether it's a change of status, it probably is. It doesn't change the powers; it doesn't change the area; it only changes the organization of the council.

élément se situe dans le projet de Françoise; s'agit-il d'un changement de forme juridique? Il est probable que oui. Cela ne change en rien les pouvoirs et la superficie de ces entités; tout ce qui change c'est l'organisation du conseil.

There is something else in here, there's a strange new animal which is now coming into being called the local service district. The local service district is organized, set up by the Department where it wishes in any unincorporated area, to provide basic water and sewer services. A local committee can be appointed to run the services. The Act says it's a corporation, but it also says somewhere that no local service district is to be regarded as a municipality in any way. So I hope when you see these local service districts cropping up in the Gazette, and there have been two or three in recent months, I hope you're not adding them on as municipalities because I think, since the Act says they're not, we can't call them municipalities and we don't intend to call them municipalities. I counted up yesterday and last night, there's about 300 municipalities. Of those 300, the biggest group is between 1,000 and 2,000 population, of which there are 48. There's 80 to 90 below 500, so there are many small municipalities in Newfoundland. And as a matter of interest, 15% of the population of the province lives in organized areas at the 1976 Census.

Au fait, j'oubliais une autre entité à la fois étrange et nouvelle; il s'agit du district de service local créé par le Ministère dans les territoires non constitués en corporation afin d'offrir des services d'aqueduc et d'égout. Le comité local, que la Loi considère comme étant une corporation, peut-être nommé pour administrer les services, mais il est également stipulé ailleurs que les districts de service local ne peuvent en aucune façon être considérés comme des municipalités. J'espère donc que lorsque vous verrez des districts de service local mentionnés dans les journaux officiels, et il y en a eu deux ou trois au cours des derniers mois, vous ne les compterez pas comme des municipalités. En effet, comme la Loi prescrit que ces districts ne sont pas des municipalités, nous ne pouvons pas les appeler ainsi et nous n'avons pas l'intention de le faire. Hier au cours de la journée et de la soirée, j'ai dénombré environ 300 municipalités. Si on les répartit par groupe de taille, on a 48 municipalités qui comptent de 1,000 à 2,000 habitants et 80 à 90 autres dont la population est inférieure à 500 habitants, ce qui revient à dire qu'il y a un nombre considérable de petites municipalités à Terre-Neuve. À titre d'information, 15% de la population de la province habitait dans des territoires constitués en corporation au recensement de 1976.

One of the major changes we've had to cope with in the new Municipality Act is that we now have a brand new way of making changes. Before that, under the Local Government Act, any town could be extended, reduced, towns could be amalgamated, new towns could be set up by order of the Lieutenant Governor in Council. And all that was needed was a plebiscite or a vote of some kind by the majority of the electors living in the area concerned. That has now been abolished. The Act says that all of these things can be done, any municipal reorganization project can be put in effect on the order of the

Une des principales difficultés rencontrées dans l'application de la nouvelle Loi sur les municipalités est la nouvelle marche à suivre pour faire des changements. Avant cela, aux termes de la Loi sur l'administration locale, il était possible d'étendre, de réduire, de fusionner et de créer des villes par décret du lieutenant-gouverneur en conseil, à la seule condition d'obtenir l'appui majoritaire de la population par voie de référendum ou autre. Aux termes de la nouvelle loi, cette condition n'est plus requise. Désormais, il est possible d'entreprendre une réorganisation municipale par décret du lieutenant-gouverneur en conseil sous

Lieutenant Governor in Council, subject to a feasibility study. And the feasibility study consists of a person being appointed to prepare a feasibility report. Basically, a proposal is to be made, a person, a commissioner is to be appointed, he's to hold public hearings, and then he's to report back to cabinet giving his assessment of the proposal and it's response to 14 different criteria. I won't read them all, but the criteria are for example, the access of the people to elected and appointed officials, community identity, physical constraints to servicing, cost feasibility, responsive tax yields, etc. There's a number of criteria which don't all have to be given a 10-out-of-10 mark, it doesn't even say they all have to be satisfied, but the commissioner has to give his assessment to each of them. Ultimately the decision is one for cabinet-Lieutenant Governor in Council. This procedure has slowed up the process of change because it's substituted much more complex and complicated procedures.

réserve d'une étude de faisabilité. Une personne est nommée pour rédiger un rapport d'étude. En substance, lorsqu'une proposition est présentée, un commissaire est nommé, il doit tenir des séances publiques et communiquer ensuite au cabinet son évaluation de la proposition et de la concordance de cette dernière aux 14 différents critères établis. Je ne vais pas tous les énumérer, mais, parmi ces critères, on compte les voies de communication permettant l'accès entre les citoyens et leurs représentants élus et l'appartenance à une collectivité, les obstacles physiques à la fourniture des services, la rentabilité et le rendement d'impôts. Il n'est pas nécessaire que tous les critères soient cotés 10 sur 10 ni qu'ils soient tous remplis, mais le commissaire doit évaluer chacun d'entre eux. La décision finale incombe au lieutenant-gouverneur en conseil. Cette marche à suivre plus complexe a ralenti le processus d'application des changements.

In addition, what has slowed it up is that the first one to be tackled under the new legislation was the reorganization of boundaries in the core of the St. John's urban region, the capital region of the province.

Le fait que le premier projet de changement, présenté aux termes de la nouvelle loi, a été la réorganisation des limites dans le noyau de la région urbaine de St. John's, région de la capitale, a contribué au ralentissement du processus.

The St. John's area is generally the built-up area and its surrounding labour market area which we have come to call the urban core. It's one geographic economic unit having a flow of commuters or shoppers across and through and around the whole area. It is one physical unit to a geographer. At the moment it splits up into four municipalities. Three of these are the city of St. John's, the town of Mount Pearl, basically a dormatory community, and the town of Wedgewood Park, which is really nothing more than a subdivision or a subdivision and a half, a very small area.

Par la région de St. John's, on entend habituellement la zone bâtie et le bassin d'emploi qui l'entoure, qui constitue ce qu'on appelle le noyau urbanisé. Il s'agit d'une unité économique géographique où il y a une multitude de navetteurs et de personnes qui font leurs emplettes. Pour le géographe, elle représente une unité physique. La région de St. John's est, à l'heure actuelle, divisée en quatre municipalités. Trois de ces municipalités sont la cité de St. John's, la ville de Mount Pearl qui est essentiellement une ville dortoir et la ville de Wedgewood Park qui n'est guère rien de plus qu'une subdivision ou une subdivision et demie, autrement dit un très petit secteur.

The rest of the area is under the control of a strange municipal animal called the St. John's Metropolitan Area Board which controls the whole of the St. John's region except those parts which are in a municipality. There are other municipalities out here whose boundaries aren't shown, but for the purpose of simplicity assume that everything is in the St. John's Metropolitan Area except the city watershed which

Le reste de la région est sous l'autorité d'un étrange corps municipal appelé le St. John's Metropolitan Area Board qui contrôle toute la région de St. John's, à l'exception des secteurs qui font partie d'une municipalité. Il existe également d'autres municipalités dont les limites ne sont pas reproduites, mais, pour simplifier les choses, supposons que toute la région fait partie de St. John's Metropolitan Area, à l'exception de la ligne de

isn't in any area and the three municipalities I've explained - St. John's, Wedgewood Park and Mount Pearl. These are a complete interconnection of services - water mains, trunk sewers, major highways. The area needs one comprehensive servicing approach and, in the view of many other people too, it's obvious that it's very difficult to keep it as separate municipalities.

partage des eaux de la ville qui constitue une entité distincte et des trois municipalités que j'ai déjà mentionné, soit St. John's, Wedgewood Park et Mount Pearl. Ces dernières se partagent entièrement les services, soit les canalisations d'eau, les collecteurs principaux et les autoroutes. La région a besoin d'un réseau d'ensemble de services publics, et, pour beaucoup de personnes, le maintien de municipalités distinctes présente de très sérieuses difficultés.

There are a number of developments. One which isn't in the city or in Wedgewood Park is in the metro area - it's a couple of subdivisions called East Meadows. It's fully serviced just like the rest of the city. The St. John's Newtown, a major federal provincial land assembly, a big industrial park, several other small subdivisions and bits and pieces of urban development, and the airport are all in the Metropolitan Area or outside conflicting jurisdictions and servicing. We have had many years studying this and the government screwed up their courage at the end of last year and proposed to simplify the system by expanding the city out to the drainage basin, excluding watersheds, excluding agriculture areas, taking all the land that was serviceable by sewer and water supplies into the city, but leaving Mount Pearl on it's own and expanding that to basically take up the rest of the core. This little bit here, by the way, is the Federal Experimental Farm which we don't want to take into the city, because it's a permanent agricultural use.

Il existe un certain nombre de lotissements dont un ne fait partie ni de la cité ni de Wedgewood Park, mais se trouve dans la région métropolitaine et regroupe deux ou trois subdivisions appelées East Meadows. Tout comme le reste de la cité, ce lotissement est doté de services complets. Le St. John's Newtown, territoire géré conjointement par le fédéral et le provincial,un important parc industriel, plusieurs autres petites subdivisions, des portions de centres urbains et l'aéroport, sont tous à l'intérieur de la Metropolitan Area ou à l'extérieur de territoires dont la compétence ou les services suscitent des conflits. Après avoir étudié la situation pendant un nombre considérable d'années, l'administration provinciale a fini par prendre son courage à deux mains et, à la fin de l'année dernière, elle a proposé de simplifier le système. En effet, elle a décider d'étendre la cité jusqu'au bassin hydrologique en excluant les lignes de partage des eaux et les régions agricoles et en incluant toutes les terres qui pouvaient être reliées au réseau d'aqueduc et d'égout de la cité, à l'exclusion de Mount Pearl, de façon à englober tout le reste du noyau. À propos, nous ne voulons pas intégrer dans la ville la Ferme expérimentale du fédéral parce qu'elle sert en permanence à des fins agricoles.

So that was the idea: to split the whole urban core into two sizeable municipalities. Then it was modified by leaving Wedgewood Park out because of political pressure, so the city would have gone all the way around Wedgewood Park so it would have been three municipalities. It wasn't a very satisfactory solution but we recognize that there's an improvement, hoping to work down the road ultimately to look for what the press characterizes the super city. This was a proposal that was made in January or February 1981 and we had the feasibility study, and a very long set of interesting public hearings where a lot of the people who were to be taken into one or the other of the municipalities came

À l'origine, le projet consistait donc à partager tout le noyau urbanisé en deux assez grandes municipalités; puis, à cause des pressions politiques exercées, il a été modifié de façon à exclure Wedgewood Park pour que la cité contourne Wedgewood Park et qu'il y ait trois municipalités. Ce n'était pas une solution très satisfaisante, mais nous admettons qu'il s'agit d'une amélioration et nous espérons explorer d'autres avenues, à la recherche de ce que les médias appellent la superville. Cette proposition a été faite en janvier ou en février 1981; depuis, nous avons effectué une étude de faisabilité et tenu un nombre considérable de séances publiques fort intéressantes où de nombreux citoyens visés par les fusions de municipalités ont déclaré qu'ils étaient

forward and said they didn't like the idea, that they were suspicious of it, and were mainly frightened of higher taxes. People in the surrounding area pay six mills to the metro board - people in the city pay 12 mills. The people from the surrounding area who are not serviced are not paying any taxes, they would have to go immediately onto a property tax - they didn't want to pay property tax, it's understandable. I live out there myself. Because of this pressure, when cabinet finally came to it, they said the proposal shall be approved. The commissioner went further than the government. He said: "Put the whole lot into the city". But the government said: "No we will stick to our original proposal".

In fact, all areas that are presently serviced and that are outside the city are to stay outside - until this taxation problem is solved. Look what that means: the city of St. John's will annex a large portion with one municipality within it and a detached part of another municipality within it. Because East Meadows is to stay in the Metropolitan Area. So we're going to have a city, a town, and a detached part of the Metropolitan Area and the rest of the Metropolitan Area around the outside. I'm sorry, I didn't make it up but that's a sort of compromise that politicians have arrived at. The problems of municipal major city expansions and amalgamations are quite difficult.

The other thing I'd like to talk about briefly is how boundaries are established and defined. I think that's the name of the game, if you like, it's what we are really here to talk about. I'm not sure how other provinces look at boundaries, or how they are defined. The average municipal boundary in Newfoundland says: beginning at a point, said point being the centre line of the Trans Canada highway and the Terra-Nova River, thence proceeding north-westward through about 1½ miles to the summit of Old Man's Hill, and then down an unnamed stream, round an unnamed lake to the shoreline, thence following the shoreline to the point of commencement.

contre le projet, qu'ils étaient inquiets et qu'ils craignaient surtout une hausse d'impôts. Le taux d'imposition des habitants des régions environnantes est de six dixièmes de cent au conseil de la région métropolitaine et celui des citadins, de 1.2 cent. Les habitants des régions environnantes qui ne bénéficient d'aucun service, ne paient pas de taxes.Ils auraient à payer une taxe foncière, ce qu'ils refusent et ça se comprend. J'habite moi-même une de ces régions. En raison des pressions exercées sur le cabinet, ce dernier a décidé d'approuver la proposition. Le commissaire est allé encore plus loin que l'administration provinciale en suggérant d'inclure toute la région visée dans la cité. L'administration a toutefois préféré s'en tenir à la proposition originale.

En fait, toutes les régions qui reçoivent des services et qui se trouvent à l'extérieur de la cité doivent le rester jusqu'à ce que ce problème fiscal soit réglé. Autrement dit, une grande région où se trouvent une municipalité et une partie isolée d'une autre municipalité (parce que East Meadows doit rester à l'intérieur de la Metropolitan Area) seront annexées à la cité de St. John's. Nous aurons donc une cité, une ville et une partie isolée de la Metropolitan Area entourées par le reste de cette dernière. Je regrette, mais je n'ai rien inventé; c'est le compromis auquel sont arrivés les hommes politiques. Les problèmes liés aux grands projets de fusion et d'expansion sont assez complexes.

J'aimerais également aborder brièvement la question de l'établissement et de la définition des limites. Je crois que ce sont là, si vous voulez, les règles du jeu et que le débat d'aujourd'hui se situe à ce niveau. J'ignore la façon dont les autres provinces voient les limites et comment elles les définissent. À Terre-Neuve, la limite d'une municipalité moyenne part d'un point X qui se trouve à l'intersection de la route Transcanadienne et de la rivière Terra-Nova, monte vers le nord-ouest sur la distance de 1½ mille jusqu'au sommet de Old Man's Hill, puis descend le long d'un ruisseau innomé, contourne un lac également sans nom jusqu'au littoral et suit celui-ci jusqu'au point de départ.

Now if you give that to a surveyor he'd have difficulty in laying it out or putting it on a map and figuring out the total area. Now there are not many that are as bad as that, but that creeps into all of them. When we have defined the new city boundary, every turning point will be identified with a grid reference and every leg will be identified by the bearing and the distance. So, I think it's going to be a better description than some you are used to.

I've come across two or three very old boundary descriptions that have never been changed since the 1950s' or 1940s' which mention landlocks that nobody knows the location of at all. They were known at the time but they are not on the maps and there's nobody left in the community that remembers where this particular point is. So it can be difficult to take that description and interpret it on the map. I believe as a matter of legal correctness, the only legal boundary of a municipality is the words in the cabinet order. The map is an illustration, it's not a legal document. The cabinet order says there shall be a town to be known as the town of Wedgewood Park and it's boundaries are as follows, and it describes them in words and that is a legal description. So the map is, as I say, just an illustration.

To my mind, boundaries of municipalities should encompass the area to be serviced. They shouldn't take in areas that are not going to be developed or serviced. They should take in the existing settlement, and any area into which it's likely to grow and can be served by some service municipality, because municipal government exists to provide services.

1. If there's no service to be provided for an area, no taxes to be collected, there's no sense in having it in the municipality.

2. The second criterion is the boundaries should be recognized within the field, you should be able to see them, the

Si vous donnez ces coordonnées à un arpenteur, il aura un certain mal à borner cette municipalité, à en tracer les limites sur une carte et à en calculer la superficie totale. Or, les limites des municipalités ne sont pas toujours aussi compliquées, mais toutes posent certaines difficultés. Lorsque nous aurons établi les nouvelles limites de la cité, nous identifierons chaque tournant à l'aide d'un point sur une grille et nous indiquerons la distance et la position de chaque tronçon. Ainsi, la qualité des descriptions devrait être supérieure à celle à laquelle certains d'entre vous êtes habitués.

J'ai trouvé deux ou trois très vieilles descriptions de limites qui n'ont pas été modifiées depuis les années 1940 ou 1950 et où il est question de points de repère que personne ne connaît. Ces points étaient connus à l'époque, mais ils ne figurent pas sur les cartes et il ne reste plus personne dans les localités visées qui pourrait les situer. Il serait donc difficile de dresser une carte à partir de ces descriptions. Je crois qu'aux termes de la Loi, la seule limite juridique possible d'une municipalité est celle qui est décrite dans le décret du cabinet. La carte n'en est qu'une illustration; ce n'est pas un acte juridique. Le décret du cabinet stipule qu'une ville doit être connue sous le nom de Wedgewood Park et donne une description de ses limites qui est considérée comme officielle. Je le répète; la carte n'est qu'une représentation.

À mon avis, les limites des municipalités doivent englober toute la région qui doit bénéficier de ses services. Les secteurs qui ne seront ni aménagés ni reliés au réseau de service devraient en être exclus. Elles devraient comprendre les agglomérations non constituées ainsi que tout le territoire sur lequel ces agglomérations peuvent s'étendre, qui peuvent être desservis par une municipalité, puisqu'une des fonctions des administrations municipales est d'assurer des services.

1. Il est inutile d'inclure dans une municipalité une région qui n'a pas besoin de services et où il n'y a pas d'impôts à percevoir.

2. Il faut qu'on puisse reconnaître les limites sur le terrain; vous devriez pouvoir les voir et les habitants du secteur

local people should know where they are, and they should be clearly able to be seen especially where they cross roads. They should avoid running between houses, right through the middle of a subdivision or the middle of a row of houses, although we're nearly going to get that situation in defining the boundaries in St. John's.

3. They should be capable of being expressed in a written description that a surveyor could take into the field and lay the boundary out and mark it on the ground. Cut a line through the bush or put a post on the edge of the road to show where the boundary is.

4. They should be expressible on the map precisely so that you can calculate the area and you can see where the boundary is. So in defining our boundaries we are going to try to describe rational boundaries.

ROSS BRADLEY:

Another thing you said, and I think I should mention it right now, is when we send these maps back to you for verification purposes I think you made the statement that it really isn't a high priority with your department. I can fully appreciate that, but looking at it from our point of view and I think even going a little farther and then looking at it from your point of view or the provinces or municipalities' points of view, it's extremely important that we have the right boundary because there's a lot of money riding on the population counts that we pick up for a municipality at census time, and I guess our job is to do the best we possibly can to get the right number of people in the right area.

PATRICIA JARDINE - NOVA SCOTIA:

Actually, boundary decisions,annexations, amalgamations, any change in a municipal boundary has to go before our Board of Commissioners of Public Utilities. There are 65 municipalities in Nova Scotia, three cities, 25 towns, and 38 district municipalities. If there are to be any changes to those municipal unit

devraient savoir où elles se trouvent et les voir, en particulier si ces limites traversent une rue ou une route. Il faut éviter qu'elles passent entre deux maisons, au beau milieu d'une subdivision ou d'une rangée de maisons, même si c'est un peu ce qui va se produire avec les limites de St. John's.

3. La description des limites doit être suffisamment claire pour qu'un arpenteur puisse se rendre sur le terrain et délimiter la région en cause par des marques, par exemple, sectionner un buisson ou enfoncer un poteau sur le bord d'une route pour indiquer la limite.

4. Les limites doivent être tracées avec précision pour qu'on puisse voir où elles se trouvent et calculer la superficie qu'elles englobent. Il faudra donc, en les définissant, pouvoir en donner une description cohérente.

ROSS BRADLEY:

J'aimerais revenir sur un des points que vous venez de mentionner, à savoir que la vérification des cartes que nous vous envoyons n'était pas une tâche prioritaire aux yeux de votre ministère. Même si, dans une certaine mesure, je comprends votre position, il me faut souligner qu'en envisageant la question de notre point de vue, j'irai même plus loin, de votre point de vue, de celui des provinces et des municipalités, il est extrêmement important que nous ayons des limites exactes si l'on considère les fonds considérables qui sont en jeu et qui dépendent des chiffres de population que nous recueillons dans une municipalité donnée au moment du recensement. Nous devons donc faire un travail aussi précis que possible et relever le nombre exact de personnes dans les régions appropriées.

PATRICIA JARDINE - NOUVELLE-ÉCOSSE:

En ce qui nous concerne, toutes les décisions concernant la délimitation, les annexions, les fusions et les modifications des limites municipales doivent être approuvées par notre commission des services publics. Il y a en Nouvelle-Écosse 65 municipalités, trois cités, 25 villes et 38 district municipalities. Lorsque des modifications

has to make a formal request to the Board, the Board has to call a hearing and before the hearing the municipal unit has to give the proper background information, including mapping. So, it's the responsibility of the municipal unit to do the mapping at the first stage. Now, if during the hearing there have been adjustments to what has been suggested as the boundary, unfortunately the board does not have mapping capabilities in-house, so there has been an informal agreement that the Department of Municipal Affairs does the mapping. Once a decision has been made on any boundary changes, then the decision not only goes to the Gazette but it is registered with the Minister of Municipal Affairs and a copy of the revised mapping comes back to our department. Now, before I was even asked to attend this meeting, we had made a decision that we would like to have a complete index of all the boundaries to make sure that the descriptions and the boundaries are compatible.

doivent être apportées à leurs limites, l'administration municipale doit présenter une demande officielle à la commission, cette dernière doit tenir une séance, avant laquelle la municipalité doit lui fournir les cartes et les renseignements de base appropriés. Ainsi, c'est à la municipalité qu'il incombe de dresser les cartes à ce premier stade. Si pendant la séance, on constate que certaines rectifications doivent être apportées aux limites suggérées, elles ne peuvent malheureusement pas être faites sur le champ étant donné que la commission n'a pas les ressources voulues pour le faire; il y a donc eu un arrangement à l'amiable avec le ministère des Affaires municipales qui a consenti de se charger de ce travail. Une fois la décision prise au sujet de quelque modification de limites que ce soit, non seulement elle est publiée dans la Gazette, mais elle est également enregistrée auprès du ministère des Affaires municipales et une copie de la carte rectifiée nous est retournée. Par ailleurs, avant même d'être convoqué à la présente réunion, il avait été décidé de demander une liste complète de toutes les limites afin de nous assurer que les descriptions et les limites sont compatibles.

All the departments are to use the scale of 1:10,000; so we can give a lot of information to Statistics Canada, but whether it will be 1:50,000 I'm a little bit leery about that. We can supply an awful lot at 1:10,000, which I was told originally is very easy to convert to 1:50,000. All new boundary changes will now or in the future go to what is going to be called the Municipal Board. It's under legislation passed in the Spring session.

Tous les ministères doivent utiliser une échelle de 1:10,000^{e}; par conséquent, nous sommes en mesure de transmettre une grande quantité de renseignements à Statistique Canada, bien que je doute que nous puissions fournir les cartes à l'échelle de 1:50,000^{e}. Nous pouvons produire un grand nombre de cartes à l'échelle de 1:10,000^{e} et j'ai cru comprendre qu'il était facile de les transformer à l'échelle désirée. Toutes les nouvelles modifications de limites seront dorénavant soumises à un comité, qui s'appellera le comité municipal, conformément à la Loi promulguée au cours de la session du printemps.

They'll be incorporating a Municipal Board. It will take over all the responsibilities of the Board of Commissioners of Public Utilities and this Board will report to our Minister. There were just informal agreements in the past about mapping and receiving all this information. It will be automatic in the future. Not only matters of municipal boundary changes, but also appeals for planning and assessment and all this information will all come under the Municipal Board, so there will be an awful lot more information available from one body in the future.

Un comité municipal constitué en corporation sera chargé des responsabilités de la commission des services publics et relèvera de notre ministère. Juqu'à présent, il n'y avait que des ententes officieuses concernant l'établissement des cartes et la collecte des renseignements s'y rapportant. Ce sera fait automatiquement à l'avenir. Ce comité s'occupera non seulement des modifications des limites municipales, mais également des appels dans le domaine de la planification et de l'évaluation de sorte que tous ces renseignements seront regroupés en un seul endroit et qu'il sera possible d'obtenir un volume de données beaucoup plus considérable qu'il n'était auparavant possible.

There have only been I believe four or five municipal changes and most of these changes have been because of their grabs for assessment. They've mostly been shopping centres that the cities or towns had tried to get so that their tax base would be increased. There are two that are unsolved at the present time: one is to acquire watershed lands in Truro and the other is Sydney which wants to acquire the land that is now a shopping centre in the municipality and the county.

So, as far as Nova Scotia is concerned, I think we do have a lot of our mapping done. It doesn't seem to be too much of a problem other than scale. I think our preference would be, as there are changes in the boundaries, that we will transfer the information on to you directly. Thank you.

G. HAWKINS - NEW BRUNSWICK:

We do use the Statistics Canada population count for many things in New Brunswick, so we certainly will co-operate with Statistics Canada and we will do the job that is necessary to be done in New Brunswick.Our problem appears to be with the 1:50,000 scale. Another thing that I'm very pleased with is that we have cities, towns and villages - six cities, 21 towns and 88 villages - and they're very clear-cut entities. The way we create villages or make annexations or amalgamations is quite simple in New Brunswick.

The Minister can, according to the Act, do any of these things; however in effect he never does. In the cases of municipalities, the council will ask for an annexation say of 25 people from outside the municipality following a petition of the 25 outside people or a request from the council of a municipality. When that happens, inevitably the Minister requests our Branch to do a study. We make recommendations through our Minister to cabinet and cabinet makes the decision as to whether the annexation, amalgamation or new incorporation is put into effect, under the control of the Minister of Municipal Affairs.

À ma connaissance, il y a eu quatre ou cinq changements des limites municipales et la plupart de ces modifications découlaient d'une appropriation à des fins d'imposition. Il s'agissait principalement de centres commerciaux que les cités et les villes avaient tenté d'obtenir de façon à augmenter leur assiette fiscale et deux cas sont encore à l'étude: celui de Truro où il est question d'une ligne de partage des eaux et celui de Sidney qui désire acquérir le terrain d'un centre commercial dont une partie se trouve dans les limites de la municipalité et l'autre, sur les terres du comté.

On peut donc considérer que, en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, le gros du travail de cartographie est déjà fait. Cet aspect de la question ne pose plus de problème; la seule difficulté, à mon avis, est la question de l'échelle et je pense que la meilleure solution serait de vous transmettre les modifications des limites au fur et à mesure où elles se présenteront. Merci.

G. HAWKINS - NOUVEAU-BRUNSWICK:

Nous utilisons les chiffres de Statistique Canada sur la population à de nombreuses fins; nous allons donc certainement collaborer avec vous et accomplir le travail nécessaire au Nouveau-Brunswick. Le problème qui nous touche particulièrement est l'échelle de 1:50,000e. Il y a cependant un autre point dont je suis fier de vous faire part: nous avons six cités, 21 villes et 88 villages et ce sont tous des entités bien définies. La méthode utilisée au Nouveau-Brunswick pour créer des villages, et procéder à des annexions ou des fusions est très simple.

Aux termes de la Loi, le ministre peut prendre les décisions lui-même, mais en pratique, il ne le fait jamais. Dans le cas d'une municipalité, il peut être question d'annexer, disons, 25 personnes résidant à l'extérieur de la municipalité, par suite d'une pétition des 25 personnes en question ou d'une demande du conseil municipal. Lorsque cela se produit, le ministre demande inévitablement à notre Direction d'effectuer une étude. Nous faisons des recommandations au cabinet par l'entremise de notre ministre et le cabinet décide si l'annexion, la fusion ou la nouvelle constitution en corporation peut avoir lieu, sous le contrôle du ministre des Affaires municipales.

We do have the land information registration system going in New Brunswick, but we don't use their maps and we don't use their system. Right now we use grant maps. We find that the most efficient way of describing a municipality is by grant map because everybody in the municipality knows where these old grants are and it suits the local people and it suits the other departments of government.

Nous avons au Nouveau-Brunswick un système d'enregistrement de renseignements sur les terres. Nous n'utilisons cependant pas leurs cartes ni leur système. À l'heure actuelle, nous utilisons les cartes relatives aux concessions parce que nous estimons qu'elles se prêtent bien à la description d'une municipalité; en effet, tous les résidents de la municipalité savent où ces anciennes concessions se trouvent, ces cartes conviennent à la population locale et les autres ministères les trouvent également commodes.

RONALD MACNEILL - P.E.I.:

With regards to the project that was outlined this morning, I don't have any difficulty with that kind of communication process. We do have a difficulty with the scale that's being proposed. In our province, our legal descriptions are in fact our source of describing the municipality - the maps are really secondary. As a result we have various scales that we use, depending on the size of the municipality. The smaller municipalities could be 1 to 500. We do use 1:50,000 for some of the larger areas, so we have a mixed bag of scales that we're working in. With respect to annexations and boundary changes, we have very few a year, probably in the vicinity of two, maybe three at the utmost. These are usually municipalities attempting to annex areas that are not presently organized and not presently incorporated. A little more than half of the province falls outside the incorporated area.

The procedure that we are presently using begins with a municipality proposing to annex an area. Usually by the time they get to that stage they're feeling a certain amount of development and pressure, and this brings on and necessitates the need for servicing and hence the panic is on to try and annex the outside area. Once a municipality takes the first step and declares that it wishes to annex an area, the matter is thrown to our provincial Land Use Commission, which is a separate agency from government and advises government on all land use related matters in the province - land use regulations, land use planning, and so on. The Land Use Commission has a

RONALD MACNEILL - Î.-P.-É.:

La méthode de communication présentée ce matin ne pose aucun problème en ce qui nous concerne. La seule difficulté, à notre avis, est de fournir les cartes à l'échelle demandée. Dans notre province, ce sont les descriptions officielles qui servent de source à la description des municipalités, les cartes ne sont utilisées que de façon accessoire. En conséquences nous utilisons plusieurs échelles, selon la taille de la municipalité.Dans le cas des petites municipalités, l'échelle peut être de 1/500^{e}; il arrive également que nous utilisions une échelle de 1:50,000^{e} pour les plus grandes. En un mot, nous avons toute une gamme d'échelles que nous utilisons selon les besoins. Pour ce qui est des annexions et des modifications de limites, nous en avons très rarement, deux ou trois par année tout au plus. Il s'agit généralement de cas où une municipalité tente d'annexer une région qui en ce moment n'est pas organisée ni constituée en corporation. Un peu plus de la moitié du territoire de la province ne fait pas partie de régions constituées en corporation.

Pour ce qui est de la méthode utilisée à l'heure actuelle, prenons l'exemple d'une municipalité qui désire annexer une région. C'est habituellement le cas lorsque des pressions sont exercées pour qu'une région soit mise en valeur; comme cela signifie normalement la fourniture de services, la municipalité tente d'annexer la région avoisinante en vue de rentabiliser l'opération. Une fois la décision prise, la municipalité déclare son intention d'annexion; l'affaire est alors soumise à notre commission provinciale d'utilisation des terres, qui est un organisme indépendant du gouvernement et qui a pour tâche de conseiller le gouvernement sur toutes les questions touchant l'utilisation des terres de la province, comme les règlements, la

public hearing where the municipality comes in and makes its case for annexation. Those parties that perhaps have some interest in the annexation have the opportunity to come in and make their views known about the annexation. The Commission then sends its decision to the Lieutenant Governor in Council.

The municipalities generally are seen as trying to extend services or grab land to increase their tax base, and I think the track record shows that the municipalities have not faired well under that kind of arrangement. We're now looking at perhaps a different way of approaching annexations. We are surveying other provinces to find out what exactly is taking place.

One other comment that I did have, and I think it's an important one, is that we have a number of municipalities, or what we consider to be municipalities, in the province that Statistics Canada is not currently identifying in the system. We have about 40 Community Improvement Committee areas in the province that I believe would meet the definition of Statistics Canada for a municipality. These are incorporated areas, primarily rural in nature. They vary in size; some of them are relatively large by our standards. They have elected local officials and we have their boundaries recorded. We can provide you the boundaries of these 40-odd units. I think these entities should be identified because we certainly would like to have statistical information about them.

F. MARTEL - QUÉBEC:

My initial reaction to the project is that the provinces seem to be assuming responsibility for a job that normally should be handled by Ottawa. Because it's primarily Ottawa's needs that have to be met. Verifying all those boundaries is an overwhelming task, especially since Ottawa and Québec use different maps. In Québec the maps on which we illustrate these boundaries are based on large-scale cadastral plans, whereas Statistics Canada uses a medium-scale topographical map. The entire problem therefore lies in the transcription from one type of map to another. This also leads us to pass judgement on maps

planification, etc. La commission d'utilisation des terres tient une séance publique où la municipalité présente son cas; tous les partis intéressés à l'annexion peuvent également y exposer leur point de vue. La commission prend alors une décision et la soumet au lieutenant-gouverneur en conseil.

On pense généralement que les municipalités veulent étendre les services publics ou annexer des terres en vue d'accroître leur assiette fiscale, mais si on examine les chiffres, on peut se rendre compte qu'elles ne profitent pas tellement de ce genre d'arrangement. Il se peut que nous devions envisager les annexions sous un autre angle. Nous effectuons en ce moment une étude de ce qui se fait dans les autres provinces.

J'ai un autre point à ajouter, et je pense qu'il est important. Nous avons dans la province un certain nombre de municipalités, ou de secteurs, que nous considérons comme des municipalités, dont Statistique Canada ne tient pas compte. Plus précisément, nous avons près de 40 Community Improvement Committee qui, à mon avis, pourraient répondre à la définition d'une municipalité telle qu'elle est établie par Statistique Canada. Il s'agit de districts constitués en corporation, généralement du type rural. Leur taille varie; certains sont relativement grands selon nos normes. Les administrateurs locaux de ces districts sont élus par la population. Nous enregistrons leurs limites que nous pouvons d'ailleurs vous fournir. J'estime que ces 40 et quelques entités devraient être prises en compte parce que nous sommes très intéressés à avoir des enregistrements statistiques à leur sujet.

F. MARTEL - QUÉBEC:

Ma première réaction au projet c'est qu'il m'apparaît d'abord comme une prise en charge par les provinces d'un travail qui, normalement doit être fait par Ottawa. Puisqu'il s'agit d'abord de répondre à des besoins d'Ottawa. En effet, c'est un travail énorme que de vérifier toutes ces limites, d'autant plus que les documents cartographiques utilisés par Ottawa aussi bien que Québec sont différents. Au Québec, notre série cartographique pour illustrer ces limites, reposent sur des plans cadastraux à grande échelle. Tandis que Statistique Canada utilise une carte topographique de moyenne échelle. Tout le problème repose donc dans la transcription d'un type de carte à un autre.

produced by another agency and over which we have no supervisory control. What I mean by that is, on maps at a scale of 1:50,000, there are administrative boundaries such as those for townships, cities and towns. These boundaries are often inaccurate because the maps haven't been revised for a number of years. An agreement now exists between Energy, Mines and Resources Canada and Énergie et Ressources du Québec to edit this type of information, whereas with the old maps there were a few problems.

Moreover, there will always be a problem in the sense that some municipal boundaries cannot always be established with absolute legal certainty. We saw an example of it this morning, when we were talking mainly about the historical reasons for this. We know that the municipal system in Quebec has been around for over a hundred years. Way back then there were no topographical base maps, only vague descriptions that are difficult to interpret today, especially since they are legal descriptions. It's not up to the technicians to interpret legal documents; our laws say it's up to the judges to interpret legal texts. Certain interpretational difficulties will therefore arise in some cases.

We were asked to save the maps we use in this project. We have about 1,500 municipalities in Quebec - it's a vast province. From a purely practical standpoint, these maps need to be stored, they take up space, and you have to consider that they won't be employed by our different users because that's not the type of maps they request. So those maps will be used by Statistics Canada only and I can't see any other users for them at the present time.

In any case, we have always co-operated with Statistics Canada and we intend to continue doing so in the future. As far as the computer programme is concerned, it hasn't been finalized yet but it will be ready for 1982. In four or five years we will have the municipal boundaries properly mapped.

Ceci nous amène en plus à porter un jugement sur des cartes qui sont produites par un autre organisme et sur lesquelles nous n'exerçons pas un contrôle de surveillance; ce que je veux dire par là, c'est que sur les cartes au 1:50,000 il existe des limites administratives comme les cantons par exemple, ou les cités et villes. Souvent ces limites sont inexactes, certaines cartes n'ayant pas été révisées depuis un certain nombre d'années. Maintenant il y a une entente entre Énergie, Mines et Ressources Canada et Énergie et Ressources du Québec pour contrôler ce type d'information alors qu'avec les anciennes cartes on a eu un peu de problèmes.

De plus, il y aura toujours un problème dans ce sens qu'on ne peut pas toujours établir avec une légalité absolue certaines limites municipales. On l'a vu ce matin, lorsqu'on a parlé des causes historiques principalement. Nous savons qu'au Québec le système municipal existe depuis au delà de cent ans. À cette époque là, il n'y avait pas de cartes topographiques de base alors les descriptions étaient floues et c'est difficile aujourd'hui d'interpréter ces descriptions là d'autant plus qu'il s'agit de descriptions légales et que ce n'est pas aux techniciens à interpréter des documents légaux. Selon nous, l'interprétation des textes légaux doît être laissée aux juges. Il y aura donc dans certains cas, certaines difficultés d'interprétation.

Dans ce projet, on nous demande de conserver les cartes. Alors au Québec, il y a environ 1,500 municipalités, le territoire est grand. Ces cartes là, pour une raison pratique ça prend des meubles ça prend de l'espace, et d'autant plus que ces cartes ne seront pas utiles pour nos différents utilisateurs, parce que c'est pas le genre de cartes qu'ils nous demandent. Alors ces cartes vont servir uniquement pour Statistique Canada et actuellement je ne vois pas d'utilisateurs pour ces cartes là.

De toute manière, on a toujours collaboré avec Statistique Canada, et on va continuer de le faire. Le programme sur ordinateur n'est pas encore tout à fait a point mais il le sera en 1982. D'ici quatre ou cinq ans nous aurons une bonne cartographie des limites municipales.

ROSS BRADLEY:

We look forward to a good collaboration with the province of Quebec, especially in the computerized boundaries that we are anticipating for the next census. I think the liaison between our Geography Staff and your department is very good, and I'm sure that will continue to be the case in the future.

STANLEY PARSONS - ONTARIO:

All the ministers should be notified about this meeting and that more should be done about the whole area of municipal boundaries. In Ontario we usually do a lot of planning and engineering and the likes, and the reason we have boundaries plotted is because it's nice to know where you are. We started on the 1:50,000 topographic sheets about 25 to 30 years ago.

JANE INOUYE - MANITOBA:

In the past years, updating of boundary changes were made only periodically, and by this I mean whenever Ottawa would request the changes. All that were sent were copies of the Orders in Councils which included the legal descriptions. I was going to ask if maps from Manitoba were ever sent because, according to my predecessor, only the Orders in Council were sent with the descriptions.

The only problem I can see with the planned project would involve a reorganization of staff duties because right now our staff is very small and, because of the point where boundary changes are at, I think there's going to be a lot of work updating all the information.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

Briefly, I'll just outline the procedure for annnexation in Saskatchewan. We have cities, towns, villages that are the obvious ones, but we also have a category called resort village which, for Statistics Canada purposes, is classified in with the village. The only difference between village and resort village is that there is no legislative

ROSS BRADLEY:

Nous comptons sur une collaboration étroite avec la province de Québec, particulièrement en ce qui concerne les limites mécanographiées qui nous ont été promises pour le prochain recensement. Il y a, je crois, un bon esprit de coopération entre notre Groupe de la géographie et votre ministère et je suis certain qu'il en sera ainsi à l'avenir.

STANLEY PARSONS - ONTARIO:

Tous les ministres devraient être mis au courant de la présente réunion et de l'importance accordée aux limites municipales. En Ontario, nous passons beaucoup de temps à l'élaboration de plans, aux études techniques, etc., parce que nous estimons qu'il est utile de connaître le tracé des limites municipales. Nous utilisons des feuilles topographiques de 1:50,000^{e} depuis déjà 25 à 30 ans.

JANE INOUYE - MANITOBA:

Dans le passé, la mise à jour des limites municipales ne se faisait que périodiquement. Je veux dire, seulement lorsque Ottawa demandait qu'on l'informe des modifications, et notre travail se limitait à l'envoi des décrets accompagnés des descriptions officielles. À ce sujet, je vais me renseigner pour savoir si des cartes ont été vraiment transmises étant donné que, selon mon prédécesseur, seulement les décrets étaient envoyés avec les descriptions.

Le seul problème que j'entrevois avec le projet proposé est la nécessité de réorganiser la charge de travail parce que notre personnel est en ce moment très peu nombreux. Vu l'état dans lequel sont les données sur les modifications des limites, jè pense qu'il y aura un grand travail de mise à jour à faire.

JOHN WOLFENBERG - SASKATCHEWAN:

Je vais juste prendre quelques minutes pour décrire la méthode d'annexion appliquée en Saskatchewan. Nous avons des cités, des villes, des villages qu'on pourrait appeler des secteurs réguliers, mais nous avons également des resort village qui, pour les besoins de Statistique Canada, sont classés avec les villages. La seule différence entre un village et un resort village est

assessment criterion necessary for the formation of a resort village and there's no need for a permanent population. We also have some settlements which, under the Rural Municipality Act, are termed hamlets and organized hamlets.They are not themselves municipalities; they do not collect taxes so therefore they are still creatures of the rural municipalities.

An annexation request can be initiated by petition of the general public or by request of council. The Minister could legally make or recommend such an order to the Lieutenant Governor in Council on his own, but this has never occurred. The Community Planning Branch reviews the request from three major areas; (1) administrative, it does or doesn't meet the criteria of the Act; (2) advertising, requiring public meeting; (3) planning, the criteria do or do not make sense in terms of servicing. Are there to be any trade-offs between the urban and rural municipalities tax sharing for a limited period of time? The annexation can be approved in whole or in part and with "Such conditions as the Lieutenant Governor in Council may require or may order".

I would agree with Mr. Hurd from Newfoundland that a letter from Statistics Canada should be sent to all provinces, elaborating the expected participation and indications on how accurate you wish the boundaries identified on these topographic maps to be. It can't be the same accuracy as on our maps at 1-to-200 or 1-to-400 scale, and that would obviously simplify it and reduce the amount of manpower and time involved. I would suggest that perhaps staff from some of your regional offices could work in our offices. Unfortunately, our staff resources are limited in that, if you insist on a great deal of accuracy, it's just going to be impossible for us to comply with your proposal. Depending on the degree of accuracy, there is maybe some room for negotiation.

It's really of no concern to Statistics Canada, but P.E.I. for instance has mentioned that they're looking at revising their system of having

qu'il n'y a aucun critère juridique d'évaluation sous-jacent à la formation d'une telle entité et qu'il importe peu qu'il y ait une population permanente. Nous avons aussi des agglomérations non constituées qui, aux termes de la Loi sur les municipalités rurales, sont appelées hamlets et hamlets organisés. Ce ne sont pas des municipalités, il n'y a pas de levée de taxes, il s'agit donc de prolongement des municipalités rurales.

Une demande d'annexion peut être présentée par suite d'une pétition du grand public ou d'une demande du conseil. Le ministre peut légalement établir ou recommander un tel décret, de son propre chef, au lieutenant-gouverneur en conseil, mais cela ne s'est jamais produit. Le service de planification étudie la demande sous trois grands aspects: (1) l'aspect administratif, pour voir si elle répond aux critères établis par la Loi; (2) l'aspect publicitaire, en convoquant une assemblée publique et (3) l'aspect de la planification, à savoir dans quelle mesure il est possible ou non de se conformer aux critères en ce qui a trait aux services. Y aura-t-il un partage fiscal entre les municipalités urbaines et rurales durant une certaine période? L'annexion peut être approuvée en tout ou en partie et sous réserve des conditions que le lieutenant-gouverneur en conseil peut ajouter ou poser.

Je suis d'accord avec M. Hurd de Terre-Neuve, que Statistique Canada devrait envoyer une lettre à toutes les provinces pour leur expliquer notre participation au projet ainsi que leur transmettre des directives relatives au degré d'exactitude avec lequel le tracé des limites doit être fait sur les cartes topographiques. Ce ne sera probablement pas aussi précis que l'échelle de 1/200^{e} ou de 1/400^{e} utilisée pour nos cartes, ce qui réduira certainement la main-d'oeuvre et le temps requis. Si vous me permettez de faire une suggestion, je pense qu'il serait utile que des membres de votre personnel régional viennent travailler quelque temps dans nos bureaux. Le fait est que notre effectif est très réduit et si vous insistez sur la précision, il nous sera tout simplement impossible de satisfaire aux exigences de votre projet; la question de la précision devrait faire l'objet de négociations.

Un point qui intéresse peu Statistique Canada et qui a été mentionné par l'Î.-P.-É. est son intention de repenser son recours actuel à une agence privée.

an independent review agency. From Saskatchewan's point of view, we are thinking of going this way. Items of mutual concern like that could perhaps be discussed. We could maybe meet afterwards to see if anyone is interested.

Nous pensons suivre son exemple en Saskatchewan. On pourrait peut-être discuter de questions communes. Nous pourrions nous rencontrer plus tard et voir si quelqu'un d'autre y serait intéressé.

R.W. FLEMING - ALBERTA:

In 1979 we had 94 annexations and separations; so what you do is take the 94 and double it because, for every annexation there's a separation. In 1980 we had 76 annexations - double it, and you know what you've got. To June 30, 1981 we've had 47. We haven't even told Statistics Canada the impact of the Edmonton annexation at the present time. This involves two cities, Edmonton and St. Albert, and four rural municipalities, the county of Strathcona, the county of Leduc, the county of Parkland and the municipal district of Sturgeon.

Applications up to 1981 could be made by anybody - an individual could apply for an annexation to a municipality, corporation, developer, or a municipality. Amending legislation has been put into effect in 1981 that it must be a municipality that applies for annexation. The applications go through the Local Authorities Board. They are reviewed by the Board. There are public hearings held. They make their decisions and from that they are given approval. A Board Order is issued, it is numbered and accompanied by a copy of a drawing. I have one here that shows a very small piece of land.

Once it is passed through the Local Authorities Board, then an order in council is issued signed by the Premier or the Deputy Premier under the signature and seal of the Lieutenant Governor.

But our annexations and separations can vary. They can be very small such as that road allowance I explained, or they can be thousands of hectares as we know with the Edmonton annexation. Not only do we look at annexations, we look at amalgamations. In 1978 or the beginning of 1979, we amalgamated two towns, two villages and part of an improvement district into what is now called the municipality of

R.W. FLEMING - ALBERTA:

En 1979, nous avons enregistré 94 annexions et séparations. Ce qu'il faut faire dans ce cas est de doubler le chiffre en cause, en l'occurrence 94, vu que pour chaque annexion il y a une séparation. En 1980, nous avions 76 annexions; doublez ce chiffre et vous savez ce que vous obtenez. Au 30 juin 1981, nous en avions 47. Nous n'avons même rien dit à Statistique Canada de l'incidence de l'annexion en cours à Edmonton, qui concerne deux cities, Edmonton et St. Albert, quatre rural municipalities soit le county de Strathcona, le county de Leduc, le county de Parkland et lemunicipal district de Sturgeon.

Jusqu'en 1981, tout le monde pouvait faire une demande d'annexion, il suffisait qu'un particulier s'adresse à une municipalité, un groupement corporatif, un lotisseur ou à l'administration locale. Une modification de la Loi mise en vigueur en 1981 stipule que seule une municipalité peut présenter une demande d'annexion. Ces demandes doivent être soumises au conseil administratif des pouvoirs locaux. Des séances publiques sont tenues. Après examen des dépositions, la décision est prise d'approuver ou non la demande d'annexion. Un décret est adopté et numéroté et une copie où l'on peut voir la petite parcelle de terre dont il est question dans la demande d'annexion.

Une fois la demande approuvée par le conseil administratif des pouvoirs locaux, un décret portant la signature et le sceau du lieutenant-gouverneur est émis et signé par le premier ministre ou le vice premier ministre.

Nos annexions et séparations peuvent être très différentes. Il peut s'agir d'un droit de passage, comme je l'ai déjà mentionné, ou de milliers d'hectares, comme dans le cas de l'annexion d'Edmonton. En plus des annexions, il y a aussi des fusions. En 1978 ou au début de 1979, nous avons fusionné deux villes, deux villages et une partie d'un local improvement district pour former la municipalité dont le nom actuel est de Crowsnest Pass. Nous avons des cartes

Crowsnest Pass. We have municipal district and county maps that are at 1:250,000 and we have our provincial map at 1:750,000. So I think there is some area for negotiation to come up with something that will satisfy all our needs. Certainly we realize the needs for up-to-date and accurate boundary requirements. We probably realize it more than anybody because we have undoubtedly the highest number of annexations in Canada. I can't forsee it changing.

de municipal district et de county qui sont établies à l'échelle de 1:250,000e et notre carte provinciale est à l'échelle de 1:750,000e. Il y a donc matière à discussion et j'espère que nous arriverons à un compromis qui satisfasse tous les intéressés. Il va sans dire que nous comprenons parfaitement la nécessité d'avoir des données exactes et à jour sur les limites. Nous le comprenons peut-être mieux que quiconque, ayant sans aucun doute le plus grand nombre d'annexions au Canada, et je n'en vois pas la fin.

DON HURD - NEWFOUNDLAND:

I'm interested in the machinery of changes, changing boundaries and things. You said your Local Authority Board looked at the changes, had the hearings, issued the decisions, then it goes to cabinet. Presumably cabinet doesn't rubber stamp it. Can it send it back? Can it change it?

DON HURD - TERRE-NEUVE:

Votre système relatif aux changements, aux modifications de limites, etc., m'intéresse. Vous dites que le conseil d'administration des pouvoirs locaux examine les demandes, tient des séances publiques et rend des décisions, puis que le tout est porté devant le cabinet. Je suppose que le cabinet ne fait pas qu'apposer son timbre. Peut-il renvoyer la proposition? Peut-il la changer?

R.W. FLEMING - ALBERTA:

No, it doesn't go to cabinet. It goes to the committee of cabinet for approval.

R.W. FLEMING - ALBERTA:

Non, la proposition n'est pas soumise au cabinet. Elle est envoyée au comité du cabinet pour approbation.

D. McCRAE - BRITISH COLUMBIA:

The people at Municipal Affairs that have been handling this sort of map work in the past see basically no difficulty with the 6 point proposal or the time frame, and I would think that even on a quarterly basis it would be acceptable. We want to make sure that your boundaries and our boundaries do coincide.

D. McCRAE - COLOMBIE-BRITANNIQUE:

L'équipe du ministère des Affaires municipales qui s'est toujours occupée des cartes ne prévoit aucune difficulté fondamentale en ce qui concerne le projet à six phases et le calendrier. Je pense que ce projet serait acceptable même sur une base trimestrielle. Nous voulons nous assurer que les limites que vous avez fixées correspondent à celles que nous avons établies.

L.D. IMRIE - YUKON:

The Yukon is small in terms of population, but rather large relative to the other provinces in terms of area. We have 207,000 square miles and approximately 23,000 people,

L.D. IMRIE - YUKON:

Par rapport aux autres provinces, la population du Yukon est faible, mais la superficie de son territoire est relativement grande. Le Yukon s'étend sur 207,000 milles carrés et compte 23,000

16,000 of whom live in Whitehorse. That's kind of handy because the city of Whiterhorse has a large boundary, 162 square miles. We also have a new municipal set of legislation, called the Municipal Ordinance, which will eliminate the local improvement district concept and provide more pure municipal powers as well as the responsibilities of tax collection. There are development camps all over the other 207,000 square miles. It's not populated by municipalities and the camps are rather hard to keep track of, of course, because they come and go as metal prices dictate. We have few municipalities, only eight in the entire territory. Most of them are rather small and those that are of significance to us within the framework of the 23,000 population have rather large boundaries, so we're not worried about annexation for perhaps another 50 or 100 years, I hope.

habitants, dont 16,000 demeurent a Whitehorse, ce qui facilite les choses, compte tenu du fait que les limites de cette cité englobent une superficie de 162 milles carrés. Nous avons également un nouvel ensemble de lois sur les municipalités, appelé "Municipal Ordinance", qui prévoit l'abolition du concept des local improvement district et l'augmentation de pouvoirs purement municipaux, y compris le recouvrement des impôts. Des camps de prospection sont érigés sur toute l'étendue des 207,000 milles carrés. Leur population n'est consignée dans aucun registre municipal et il est assez difficile d'en tenir compte étant donné que le nombre de leurs résidents augmente et diminue au gré des prix du métal. Nous avons peu de municipalités, seulement huit sur tout le territoire; la plupart sont assez petites et celles qui ont quelque importance, c'est-à-dire, qui se rapprochent de la catégorie du chiffre de population de 23,000, ont des limites très étendues. J'espère que nous n'aurons pas à nous soucier d'annexion pendant les 50 ou 100 prochaines années.

DON HALPENNY - NORHTWEST TERRITORIES:

I'm with the Bureau of Statistics and, as such, our concern is more with the collection of data that is relevant than with boundary changes. We have 65 communities wich make up our total population of roughly 46,000. Of those communities we have one city, Yellowknife, with an estimated population of 9,700, down to the small settlement of Reliance which has a population of nine. Now, when you spread that total population over the land mass that we are dealing with, you give rise to a number of problems. In the case of boundaries, some of those settlements don't have defined boundaries and they are seasonal in the sense that, during periods of the year, the population fluctuates widely depending on whether the residents have returned to the land for the seasonal hunting or whether they are into spending the summer or winter.

We also have a problem in that we don't have a formal structure to report changes to Statistics Canada. In the past, the requests have been directed to our office and we have handled them and did the best we could generally to review the Gazettes to see what had happened.

DON HALPENNY - TERRITOIRES DU NORD-OUEST:

Je travaille pour le Bureau de la Statistique et notre intérêt porte davantage sur la collecte de données pertinentes que sur la précision des limites. Nous avons 65 collectivités qui constituent notre population totale de près de 46,000 personnes. Nous avons une cité, Yellowknife, qui compte environ 9,700 habitants, puis la densité de population des collectivités va dans l'ordre décroissant jusqu'au petit établissement de Reliance, de neuf habitants. On peut facilement se rendre compte que la répartition de l'ensemble de la population sur un territoire aussi vaste que le nôtre donne lieu à un grand nombre de problèmes. Pour ce qui est des limites, quelques-unes de ces agglomérations n'ont pas de limites précises et leur population varie selon les saisons. Certains résidents quittent l'agglomération pendant la saison de la chasse et n'y reviennent que pour passer l'été ou l'hiver.

Un autre problème réside dans le fait que nous n'avons aucun système établi pour communiquer les modifications des limites à Statistique Canada. Dans le passé, les demandes étaient envoyées directement à notre bureau, nous y donnions suite et le mieux que nous pouvions en général faire était de parcourir les journaux officiels pour voir ce qui s'était passé.

Now in terms of maps and scales, from our point of view, we deal with more maps than anyone, but with less people. The type of changes which we are going to be dealing with in terms of municipalities, I can foresee, will not create any problems.

We are in the process of trying to develop some computer system for our own use and I can see that hopefully, in conjunction with Statistics Canada, we can work out something that will be acceptable not only for our purposes but also for their purposes.

Pour ce qui est des cartes et des échelles, à notre avis, nous manipulons plus de cartes que quiconque mais avec un effectif moins nombreux et je ne prévois aucun problème au niveau des changements que nous devrons apporter aux limites des municipalités.

Un système mécanographique est en voie d'élaboration et je suis persuadé qu'avec l'aide de Statistique Canada nous pourrons mettre sur pied un système qui convienne aussi bien à nous-même qu'à Statistique Canada.

VI. OTHER FEDERAL DEPARTMENT INVOLVEMENT

WALTER ZAYACHKOWSKI - INDIAN AFFAIRS:

I've thrown together a small collection of what I feel may be relevant remarks to the theme of today's workshop. There are approximately 2,245 Indian Reserves in the country, of which not quite 800 are inhabited. In addition to these Indian Reserves we have about 90 so-called settlements. For the 1981 Census, because of the large number of changes submitted by Indian and Northern Affairs Canada to you, late in 1980 a population cut off was utilized by Statistics Canada which I understand restricted the 1981 Census list of inhabited reserves to those with an expected population of 25 or more. However, it is my understanding that you do intend to backtrack and pick up all inhabited reserves regardless of the size of their population. Also, I wonder whether you may not be interested in all Indian Reserves, inhabited or not. I raise this point because I did obtain a list of all of the Indian Reserves existing at the time of the 1976 Census from Statistics Canada which I've used for certain statistical purposes in Indian and Northern Affairs Canada.

The types of changes which presumably you are interested in would be as follows: name changes, the establishment of new reserves, the loss of reserve status, significant additions to existing reserves. To date, we have approximately 20 such changes during the current calendar year. I also wish to mention that we have used your 1976 Census data, together with our annual band membership counts by type of residence, to prepare annual population estimates for the inhabited reserves. We are relying on your 1981 Census population counts by individual Indian Reserve to enable us to continue to do so.

ROSS BRADLEY:

Walt, that last sentence worries me. I think counting the Indian population is more of a problem, but I think we've kept your shop briefed on some of the difficulties we've had.

VI. PARTICIPATION D'AUTRES MINISTÈRES FÉDÉRAUX

WALTER ZAYACHKOWSKI - AFFAIRES INDIENNES

J'ai noté quelques remarques qui me semble appropriées au thème de la présente session. Il y a environ 2,245 réserves indiennes au Canada, dont moins de 800 sont habitées. En plus de ces réserves, il y a près de 90 soi-disant établissements. Compte tenu du nombre considérable de modifications qui lui ont été communiquées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada vers la fin de 1980. Statistique Canada a imposé une limite au compte de population et, à ma connaissance, la liste des réserves indiennes établie pour le recensement de 1981 ne prenait en compte que celles dont la population estimative était d'au moins 25 personnes. Si je ne me trompe pas, vous avez l'intention de revenir sur votre décision et de dénombrer toutes les réserves habitées, quel que soit la taille de leur population. Je me demande si, par la même occasion, vous ne seriez pas intéressés à connaître le nombre de toutes les réserves, habitées ou non. Si j'en parle, c'est que j'ai obtenu de Statistique Canada une liste de pratiquement toutes les réserves indiennes qui existaient au moment du recensement de 1976, que j'ai utilisée pour certains travaux statistiques touchant les Affaires indiennes et du Nord Canada.

Je suppose que vous êtes intéressés aux modifications suivantes: changements de nom, établissement de nouvelles réserves, perte de statut de réserve, ajouts importants aux réserves existantes. Depuis le début de l'année civile, nous avons enregistré environ 20 modifications de ce genre. Il me faut mentionner aussi que nous avons utilisé vos données du recensement de 1976 avec nos chiffres annuels des inscriptions dans les bandes selon le type de résidence pour établir les estimations annuelles de la population dans les réserves habitées. Nous comptons également sur les chiffres de population du recensement de 1981, pour chaque réserve indienne, pour poursuivre notre travail.

ROSS BRADLEY:

Walter, cette dernière phrase m'inquiète un peu; à mon avis, le dénombrement de la population indienne est plus compliqué, mais je crois qu'on vous a mis au courant de certaines difficultés auxquelles nous avons fait face.

WALTER ZAYACHKOWSKI:

I appreciate this, I believe that there may have been similar problems when the 1976 Census was taken. I make this inference because some of the inhabited Indian Reserves which appeared in the 1976 list simply did not have any population count, and this will probably be a continuing problem. Certainly the Statistics Canada census counts are used as well, and we endeavour to come up with what we feel to be reasonable population estimates. Your definitions may differ slightly from the definitions which are suitable for our purposes. For example, you count everybody living on the Indian Reserve; we are interested in the registered Indian population only of the particular inhabited Indian Reserve. We can make these adjustments, of course, and as an example to bring a point home, in 1976 you turned up with an Indian Reserve in New Brunswick showing a population of about 54 or 55 when to the best of our knowledge there were none. We found that people that you had counted were all non-Indian squatters on the place. We appreciate that this is in accordance with your definition and you counted them. They were there. For our program purposes, of course, the Reserve was uninhabited because there were no registered Indians there.

F. RICOUR-SINGH:

I just wanted to give a little information. You said that we wouldn't respect the Indian Reserves of less than 25 people. We just meant that, at that time, we wouldn't make the corrections for those of less than 25. What happened is that we heard at the last moment that there were X number of corrections to do to add Reserves, and we decided at that time for those late additions that we would take only the Reserves or Settlements that had more than 25 people. The general rule is that we respect all Indian Reserves that had population in 1971, in 1976 or in 1981.

WALTER ZAYACHKOWSKI:

Je m'en rend bien compte; il me semble d'ailleurs que vous avez eu des problèmes analogues lors du recensement de 1976. Je mentionne ce fait parce qu'il n'y avait aucun chiffre de population pour quelques-unes des réserves indiennes figurant sur la liste de 1976 et ce cas se reproduira certainement. Il est certain que nous utilisons les chiffres du recensement de Statistique Canada en plus de la liste et nous nous efforçons d'en arriver à des estimations de la population plus ou moins raisonnables. Certaines de vos définitions sont différentes de celles qui conviennent à nos besoins. Par exemple, vous comptez chaque personne résidant dans la réserve; nous nous intéressons uniquement au nombre d'Indiens inscrits dans une réserve habitée particulière. Nous sommes en mesure de faire les rectifications voulues. Par exemple, pour illustrer la question, en 1976, il y avait dans vos données une réserve au Nouveau-Brunswick comptant 54 ou 55 habitants, alors qu'à notre connaissance, il n'y en avait pas. Il s'est avéré que les personnes que vous avez dénombrées étaient toutes des squatters non Indiens. Je me rends bien compte que ces personnes répondaient à votre définition et vous les avez comptées. Elles étaient là. Bien entendu, aux fins de notre programme, la réserve était inhabitée, parce qu'il n'y avait aucun Indien inscrit.

F. RICOUR-SINGH:

J'aimerais apporter quelques précisions. Vous dites que nous avions décidé de ne tenir aucun compte des réserves indiennes de moins de 25 résidents. Ce que nous voulions réellement dire, c'est que nous ne ferions aucune correction des chiffres relatifs aux réserves de moins de 25 habitants. Voilà ce qui s'est produit: nous avions été informés au dernier moment qu'il y avait un certain nombre de réserves à ajouter et nous avions décidé alors de ne tenir compte que des réserves ou établissements de plus de 25 habitants. En règle générale, toutes les réserves qui ont une population sont prises en compte et l'ont été en 1971, en 1976 ou en 1981.

W. FLEMING - ALBERTA:

We've got a unique situation in the province of Alberta with regard to your Indian Reserves. We've got two Indian Reserves now that are developing subdivisions and leasing the land and selling the homes to the general public. Now what's going to happen in that case?

This is one thing that I think probably some correspondence or discussions are going to have to be made with the provinces involved, because Alberta doesn't recognize them really as being part of a municipal function. They are part of the Indian Reserve and they have no voting powers with respect to the surrounding municipality - in this case it's a municipal district - so it does pose a bit of a problem. They are a non-entity as far as having any municipal status and we haven't really taken them into consideration. We haven't been faced with the problem of having to do the physical count of them as yet. So we don't know what's going to happen. But I just thought I'd bring that point up; I know it's not unique in Alberta by any stretch of the imagination.

The Indian Reserve is supplying all the utilities, but just exactly how it's going to be taxed and everything, I don't think all the details have really been worked out yet because this is something for which some form of legislation has to be determined.

E. T. PRYOR:

I do think you've given us warning of a fundamental problem where each province will have to make a proposal to how they define and view these people. Obviously in British Columbia the municipalities are very concerned that these populations be included within their count. If another province says "No, we don't want them included in your count", I guess a provincial position will have to be made first so that we would be knowledgeable where a province stands and what they want to do.

W. FLEMING - ALBERTA:

Nous sommes aux prises avec une situation singulière dans la province de l'Alberta en ce qui concerne les réserves indiennes. Il y en a deux en ce moment qui établissent des subdivisions, donnent la terre en location et vendent les maisons au grand public. Que faut-il faire dans un pareil cas?

Je crois sérieusement qu'il devra y avoir un échange de correspondance ou des discussions avec les provinces qui se trouvent dans le même cas, étant donné qu'en réalité, l'Alberta ne reconnaît pas que ces gens aient quelque pouvoir administratif. Ils sont membres de la réserve indienne et n'ont aucun droit de vote en ce qui touche les terres avoisinantes qui, dans ce cas particulier, font partie d'un municipal district. Ils ne représentent aucune entité au niveau du statut municipal et nous ne les avons pas réellement pris en considération. Nous n'avons pas encore été obligés de les dénombrer un à un. Nous ne savons donc pas ce qu'il faut en faire, mais j'ai pensé qu'il serait utile de mentionner cette situation, car je sais que l'Alberta n'est, de loin, pas la seule province en cause.

Les réserves indiennes fournissent tous les services, mais il n'a pas encore été établi comment se feront la taxation et les autres impositions, ces dernières devant faire l'objet de mesures législatives quelconques.

E. T. PRYOR:

Je pense que vous avez mis le doigt sur un problème fondamental au sujet duquel chaque province devra exposer de quelle façon elle envisage la situation et définit ces personnes. Il est clair que la Colombie-Britannique aimerait beaucoup inclure ces gens dans ses chiffres de population. Mais si une province quelconque déclare qu'elle ne veut pas que ces personnes soient incluses dans les chiffres de population, je crois qu'il faudra d'abord déterminer quelle est la position des provinces à ce sujet et ce qu'elles se proposent de faire.

B. BERGHOUT - ENERGY, MINES AND RESOURCES CANADA

I am a user of municipal boundaries from Statistics Canada. Perhaps I should explain a little bit about my organization: I work for the Geographical Research Division of the Surveys and Mapping Branch of Energy, Mines and Resources Canada. Our mandate is to produce the National Atlas of Canada, and part of that is to produce a series of reference maps to which the thematic information can be referenced. In that connection we have recently produced a Canada Gazetteer Atlas. I don't know if you're familiar with that, but it was published last year by MacMillan of Canada for the English edition, and "Guérin éditeur" for the French edition. It is an Atlas of 46 maps showing all cities, towns, villages and their equivalents in Canada, as well as all unincorporated places. The information in the Gazetteer Atlas was sold to Readers Digest, and they have put out an Atlas of Canada as well which shows the same information. They had a press run of little over 100,000 and I think that is now out of print. They are going to print another 100,000, so you can see that the boundary information is getting pretty wide dissemination. Any errors which creep into Statistics Canada records are perpetuated in ours. Thank you.

B. BERGHOUT - ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA

Je suis un utilisateur des données de Statistique Canada sur les limites municipales. Peut-être conviendrait-il que je donne quelques mots d'explication sur mon service. Je fais partie de la Division de recherches géographiques de la Direction des levés et de la cartographie d'Énergie, Mines et Ressources Canada. Notre mandat est de produire l'atlas national du Canada, ce qui comprend la production d'une série de cartes de référence, auxquelles ont peut ajouter des renseignements thématiques. À cette fin, nous avons récemment produit un atlas, appelé Canada - Atlas toponymique. Je ne sais pas si vous en êtes au courant, cet atlas a été publié l'année dernière en anglais par MacMillan du Canada et en français par "Guérin, éditeur". Il contient 46 cartes illustrant toutes les cités, villes, villages du Canada et leurs équivalents, ainsi que toutes les localités non constituées. Les données du Canada - Atlas toponymique ont été vendues au Readers Digest et ces derniers ont mis sur pied un Atlas du Canada où figurent tous les renseignements précités. La première édition a été tirée à près de 100,000 exemplaires; je pense qu'elle est épuisée et qu'il y aura une autre édition de 100,000 copies. Vous pouvez donc voir qu'il y a un intérêt marqué pour les données sur les limites municipales. Par ailleurs, toute erreur qui se glisse dans les documents de Statistique Canada se retrouve dans les nôtres. Merci.

VII. CONCLUDING STATEMENTS BY THE CENSUS MANAGER - DR. E.T. PRYOR

So I think we must learn in our operations here to respect the variations in resources and what you can do, given your own priorities. I have a preoccupation with standardization, consistency and definitions, concepts, and also in data. So in those cases where you're saying, "The census is not filling our needs for timeliness or giving us accurate or up-to-date municipal population counts", I would certainly concede that because the federal census must serve such a variety of purposes, it must be comparable across the country, and that's why there's such a massive amount of other data that goes along with the detail we provided on municipalities.

The second point I think is obvious is that our geostatistical delineations cannot be any better than the information we receive. This is where provincial co-operation is essential. On the other side of that statement I also must recognize, not only do you have your own resource problems and priorities which you must decide, it's not our mandate in Statistics Canada to dictate to you what your priorities are or what your procedures are for provincial or municipal updates. If it's considered to be of low priority, whether through your own decision or through the decision of those you work for, I can't do a thing about that; but I hope that this work would have a high priority in terms of the accuracy of the information which I assume a lot of people want.

Now if they do have high priority, I still consider the first thing is that we have a documentation system so that I would know and our staff would know just what we have done, and on what basis. That is the starting point and that's where we need that information. If we did do it inaccurately, I would like to be able to go to my staff and say: "Do you know how inaccurate it was?" so that even if you have an erroneous boundary, I would like to know what that erroneous boundary is so that we have it as a bench-mark.

VII. DÉCLARATION FINALE DU GÉRANT DU SECTEUR DU RECENSEMENT, DR. E.T. PRYOR:

Je vois donc que de notre côté, nous devons apprendre à fonctionner selon la disponibilité des ressources et la collaboration que vous pouvez nous apporter, dans la mesure de vos possibilités. Cela me touche particulièrement en ce qui concerne la normalisation, la cohérence, les définitions, les concepts et les données proprement dites. Ainsi, lorsque vous déclarez que le recensement ne répond pas à vos besoins pour ce qui est de l'actualité des données ou des chiffres exacts et à jour sur la population des municipalités, il me faut être d'accord avec vous; comme les données du recensement fédéral doivent servir à des fins très diverses, elles doivent être comparables d'un bout à l'autre du pays et c'est la raison pour laquelle il y a une telle multitude de données fournies avec celles sur les limites des municipalités.

En outre, il me faut souligner que nos délimitations géostatistiques ne peuvent être plus précises que les renseignements qui nous sont fournis. Sur ce point, la coopération provinciale est essentielle. Par ailleurs, je dois également reconnaître que non seulement vous avez vos propres problèmes de ressources et de priorités à régler, ce n'est certainement pas à nous, Statistique Canada, de vous dicter quelles sont vos priorités ni les mesures que vous devez prendre pour la mise à jour des limites municipales ou provinciales. Si cette tâche est jugée peu essentielle par vous-même ou par vos supérieurs, nous n'y pouvons rien, mais j'espère que vous y accorderez une certaine importance sur le plan de l'exactitude des renseignements qui, de toute évidence, intéressent beaucoup de personnes.

Si vous accordez l'importance voulue à ces renseignements, je pense que la première chose à faire est d'établir un système de documentation, de façon que je sache, et que notre personnel sache, exactement ce que nous avons fait et à partir de quelle base nous l'avons fait. C'est un point de départ et c'est à ce point que nous avons besoin d'information. Si les données produites sont inexactes, je voudrais être en mesure d'aller retrouver Ross, ou Françoise, ou Robert et de leur demander s'ils savent à quel point nos données étaient erronées de sorte que, même si une de vos limites est inexacte, je sache quelle est la limite en cause, pour avoir un point de repère.

I have a preoccupation for precision, even regarding our errors. You'll say: "That kind of precision is beyond us, you're a bunch of nit-pickers. We can't meet that standard". And again I realize that your priority cannot always be for the kind of precision we would want.But I need that kind of precision, even in measuring our errors, so that we can present ourselves as saying: "Do you provide the public with information about how good a job or how bad a job you did?" And if we can't do this we're really in bad shape. So I don't ever expect all our priorities and our concerns to be meshed totally, but I did come from this meeting with a feeling that we appreciate those differences and that the level of co-operation is extremely good - and especially for that I'm gratified. Thanks.

Je tiens particulièrement à la précision, même en ce qui a trait aux erreurs. Vous me direz peut-être que ce degré de précision dépasse nos possibilités, que nous cherchons vraiment la petite bête et que vous ne pouvez répondre à cette norme. Je me rends très bien compte que vous puissiez ne pas accorder autant d'importance que nous au degré de précision requis. Mais il m'est indispensable, même pour mesurer nos erreurs, afin que nous puissions nous interposer et vous demander si vous voulez renseigner le public sur le bon ou le mauvais travail que vous avez accompli. Et si nous ne pouvons pas le faire, nous serons réellement en mauvaise posture. Je ne m'attends donc pas à ce que nos priorités et nos intérêts se recoupent entièrement, mais je partirai cet après-midi avec l'impression que nous avons maintenant une bonne idée des différences qui nous séparent et qu'il y a entre nous un bon esprit de coopération et rien que cela me satisfait grandement. Merci.

ROSS BRADLEY:

During today's deliberations, we discovered that we were short about 40 municipalities in Prince Edward Island. I do hope that doesn't repeat itself all the way across the country.

It's encouraging to hear that there is a general consensus of co-operation between the provinces and Statistics Canada on this matter. We will start, toward the end of October 1981, sending information for you to look at. Hopefully it's the right information, but if it's wrong, we want to know about it. Thank you.

ROSS BRADLEY:

Au cours de la séance d'aujourd'hui, nous avons découvert qu'il nous manque 40 municipalités à l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère qu'il n'en est pas de même dans le reste du pays.

Il est très réconfortant de voir qu'il y a un désir réciproque de collaboration entre les provinces et Statistique Canada dans ce domaine. Vers la fin d'octobre 1981, nous commencerons à vous transmettre des renseignements afin que vous y jetiez un coup d'oeil. Nous espérons que ce sera le genre d'information dont vous avez besoin et que, dans la négative, vous nous direz ce qu'il y manque. Merci.

APPENDIX 1

Letter to the Participants

August 25, 1981

Dear

Your promptness in sending us the municipal changes and your helpfulness in certifying our data for the 1981 Census helped greatly to speed up our operations and is greatly appreciated.

We are now beginning to make plans for the 1986 Census. In order to ensure the quality of the municipal boundaries, as used by Statistics Canada, we would like to initiate a project for their verification. The principal activities of this project could follow the sequence as listed below:

i) the Geography Staff at Statistics Canada sends to your office the necessary documents (maps and lists of municipalities used for the 1981 Census) by October 30th, 1981;

ii) your organization verifies the boundaries shown on the maps, makes any necessary corrections and returns the maps to us by the end of April 1982;

iii) the Geography Staff incorporates into its base maps all the corrections requested, and updates the information stored in its computer data files;

iv) the Geography Staff returns the corrected maps to you on which the boundary changes made since January 2nd, 1981 will be recorded by your organization;

v) your group returns the maps to the Geography Staff which records the changes;

vi) the Geography Staff returns corrected maps to your organization.

APPENDICE 1

Lettre aux participants

Le 25 août, 1981

Cher Monsieur,

L'empressement manifesté par votre organisme à nous faire parvenir les changements municipaux et l'obligeance à certifier nos données ont été grandement appréciés et ont accéléré les opérations pour le recensement de 1981.

Nous planifions actuellement le recensement de 1986. Afin d'assurer la qualité des limites entreposées par Statistique Canada, nous désirons mettre sur pied un projet de vérification des limites municipales dont les activités principales pourraient être les suivantes:

i) le Groupe de la géographie de Statistique Canada vous fait parvenir les documents nécessaires (cartes et liste des municipalités utilisées pour le recensement de 1981) avant le 30 octobre 1981;

ii) votre organisme vérifie les limites sur les cartes, apporte les corrections et nous retourne les cartes pour la fin avril 1982;

iii) le Groupe de la géographie intègre à ses cartes de base toutes les corrections demandées et corrige l'information emmagasinée dans ses fichiers informatisés;

iv) le Groupe de la géographie vous retourne des cartes corrigées sur lesquelles les changements de limites effectués depuis le 2 janvier 1981 seront enregistrés par votre organisme;

v) votre groupe retourne les cartes avec corrections au Groupe de la géographie qui enregistre les changements;

vi) le Groupe de la géographie renvoie à votre organisme des cartes corrigées.

The last three steps could be repeated each year. In this way, the role of the Geography Staff at Statistics Canada would be limited to monitoring the exchange of information and storing municipal boundaries drawn by the provincial authorities.

As this project requires strict cooperation and collaboration between your office and ours, we believe a meeting to discuss the principal activities in further detail is necessary. You are invited to attend a meeting in the main conference room, Statistics Canada, Ottawa September 22, 1981 where representatives from the Provinces and Territories, and Statistics Canada will be in attendance. You will find a proposed agenda attached. Any suggestions for agenda items would be welcomed.

Please note that Statistics Canada will reimburse the cost of travel and lodging (for two nights) in Ottawa. More details will be made available at the time of the meeting. I hope we will have the pleasure of meeting you in Ottawa in September.

Thank you in advance for your cooperation.

Robert Parenteau,
Geography Staff.

Les trois dernières étapes pourraient être répétées annuellement. De cette façon, le Groupe de la géographie de Statistique Canada verrait son rôle se limiter à contrôler l'échange d'information et à entreposer des limites municipales telles que tracées par les autorités provinciales.

Afin de bien mener ce projet qui nécessite une étroite collaboration entre nous, une rencontre pour discuter plus de détails l'ensemble des opérations est nécessaire. Pour ce faire, je vous invite à Ottawa, le 22 septembre 1981, à une rencontre groupant des représentants des provinces et territoires, et de Statistique Canada. Ci-joint un ordre du jour provisoire. J'espère que nous aurons le plaisir de se rencontrer au début de l'automne 1981. Vos suggestions pour l'ordre du jour sont les bienvenues.

Statistique Canada se charge des coûts de transport et de logement (pour deux nuits) à Ottawa. Plus de détails seront disponibles lors de la réunion.

D'avance je vous remercie de votre collaboration.

Robert Parenteau
Groupe de la géographie.

APPENDIX II

ACCURACY IN MUNICIPAL BOUNDARIES

The Census of Canada maintains up-to-date and precise records of municipal boundaries. Carrying out this task is possible only with the co-operation of provincial/territorial authorities.

Currently, provincial/territorital official Gazettes are perused by Statistics Canada, the legal descriptions are interpreted and the boundaries are transposed onto maps. Thus, census base maps are up to date with municipal boundaries but are not necessarily precise.

Under the new mode of operation, Statistics Canada will provide the Province/Territories municipal boundary information on topographic maps and overlays (usually at scale 1:50,000) for the latter to verify the accuracy.

THE REQUIRED ACCURACY IS RELATIVE TO THE MAP SCALES UTILIZED BY STATISTICS CANADA AND THOSE IN USE BY PROVINCES/TERRITORIES. For example, if provincial/territorial maps depict a particular municipal boundary at scale 1:10,000 the differences between the 1:10,000 maps and Statistics Canada's 1:50,000 maps may be imperceptible, and Statistics Canada will ignore the differences. Conversely, corrective action will be undertaken if the differences are perceptible.

It is left to the discretion of each Province/Territory to decide where such differences in municipal boundaries are significant or not significant.

October 1981

APPENDICE II

EXACTITUDE DES LIMITES MUNICIPALES

Le Secteur du recensement possède une documentation précise et à jour des limites municipales. L'accomplissement de cette tâche n'est possible que grâce à la coopération des autorités provinciales et territoriales.

À l'heure actuelle, les journaux officiels des provinces et des territoires sont lus attentivement à Statistique Canada, les descriptions légales des territoires sont interprétées et les limites transposées sur des cartes. En conséquences, les cartes de base du recensement sont à jour pour ce qui est des limites municipales, mais ne sont pas forcément précises.

Selon la nouvelle méthode, Statistique Canada fournira aux provinces et territoires des renseignements sur les limites municipales sous forme de cartes topographiques et de grilles (généralement à l'échelle de 1:50,000e) afin qu'ils en vérifient l'exactitude.

L'EXACTITUDE REQUISE DÉPEND DES ÉCHELLES UTILISÉES PAR STATISTIQUE CANADA ET CELLES QUI SONT UTILISÉES PAR LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES. Par exemple, si une carte provinciale ou territoriale décrit les limites d'une municipalité donnée à l'échelle de 1:10,000e, la différence entre les cartes établies à cette échelle et celles de Statistique Canada à l'échelle de 1:50,000e sera probablement imperceptible et Statistique Canada n'en tiendra pas compte. Par contre, si la différence est perceptible, des mesures correctives seront prises.

Il incombe à chaque province et à chaque territoire de juger si les différences entre les limites municipales sont importantes ou non.

Octobre 1981

APPENDIX III

VERIFICATION AND UPDATING

Documents from

Statistics Canada
- base maps, scale 1:50,000
- list of census subdivisions* (alphabetically listed).

The topographic sheet no. is indicated against each municipality name.

Legend
-...-...-... boundaries of census divisions**
-.-.-.-.-.-. boundaries of census subdivisions (Green colour over brown acetate.)*.
_____ boundaries of census subdivisions*. (Black colour over clear acetate.)*

ALL BOUNDARIES ARE AS OF JANUARY 1, 1981 that date is the standard reference for the 1981 Census in regard to all types of boundaries.

1st task: VERIFY - Verify boundaries for accuracy. Indicate correction as per example. Use blue.

* Due to the many appellations throughout Canada, we use the expression 'census subdivisions' to denote cities, towns, villages, rural municipalities, etc.

** Refers to the general term applying to counties, regional districts, regional municipalities and five other types of geographical areas made up of groups of census subdivisions. In Newfoundland, Manitoba, Saskatchewan and Alberta, the term describes areas that have been created by Statistics Canada in co-operation with the provinces as an equivalent for counties.

APPENDICE III

VÉRIFICATION ET MISE À JOUR

Documents provenant de

Statistique Canada
- cartes de base à l'échelle de 1:50,000e
- liste des subdivisions de recensement* (dans l'ordre alphabétique)

Le numéro de la feuille topographique figure à côté du nom de chaque municipalité.

Légende
-...-...-... limites des divisions de recensement**
-.-.-.-.-.-. limites des subdivisions de recensement* (en vert sur acétate brun)*
_____ limites des subdivisions de recensement* (en noir sur acétate transparent)*

TOUTES LES LIMITES SONT CELLES QUI EXISTAIENT AU 1er JANVIER 1981, date de référence s'appliquant à tous les types de limites relativement au recensement de 1981.

1re tâche: VÉRIFICATION - Vérifier l'exactitude des limites. Apporter les corrections selon l'exemple. Utiliser un stylo bleu.

* Dû au nombreuses appellations au Canada on utilise l'expression subdivision de recensement pour dénoter les cités, villes, villages, municipalités rurales, etc.

** Terme générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta l'expression désigne les unités créées comme équivalent des comtés et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

- Verify list for spelling errors, errors in status, etc.
  Indicate correction on list.

2nd task: UPDATE

Note: I suggest you update boundaries to January 1, 1982; however, if you prefer other dates, I will not disagree.

- Use red to denote an update.

Return address: Send back either by courier service or Statistics Canada's Regional Office. (If the latter is selected, I need to make arrangements).

Address: Robert Parenteau
Statistics Canada
Geography Staff
Jean-Talon Bldg,
3rd floor
Ottawa, Ont.
K1A OT6

- Vérifier la liste pour y relever les fautes d'orthographe, les erreurs dans la forme juridique, etc.
  Corriger la liste.

2e tâche: MISE À JOUR

Nota: Je recommande que les limites soient mises à jour au 1er janvier 1982; cependant, si d'autres dates vous conviennent mieux, je n'y vois pas d'objections.

- Indiquer les mises à jour en rouge.

Renvoi: Renvoyer les cartes par service de courrier ou par l'entremise du bureau régional de Statistique Canada. (Si vous choisissez ce dernier mode, il faudra m'avertir pour que je puisse prendre les arrangements voulus.)

Adresse: Robert Parenteau
Statistique Canada
Groupe de la géographie
Immeuble Jean-Talon
3e étage
Ottawa, Ont.
K1A OT6

DATE DUE
DATE DE RETOUR

NOV 15 1984
JAN 4 1985
DEC 18 1986
JAN - 9 1987

LOWE-MARTIN No. 1137

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010020858

Canada